

SOGEBEL

Rapport Annuel

2024

CONTENU

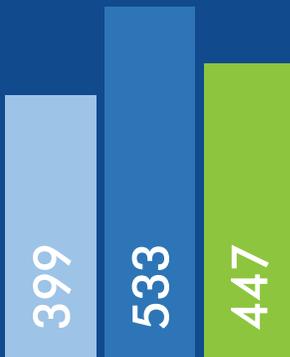
PERFORMANCE FINANCIÈRE	2
SOGEBEL EN 2024	3
LE MOT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	4
RAPPORT DE GESTION 2023-2024	14
Portefeuille de Crédit.....	15
Portefeuille de dépôts.....	19
Sommaire Financier.....	22
Gestion Financière.....	23
Le Produit Net Bancaire.....	24
RENTABILITÉ	28
LIQUIDITÉ ET PLACEMENTS	29
DISTRIBUTION DIVIDENDES	29
CAPITAL ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	30
LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	32

SOGEBEL

Performance Financière

REVENUS
D'INTÉRÊTS NETS

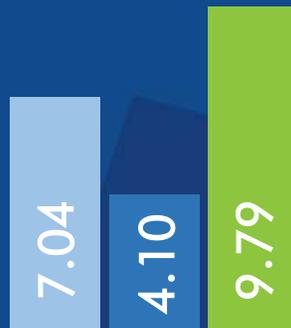
447.0



2022 2023 2024

TAUX
IMPRODUCTIFS

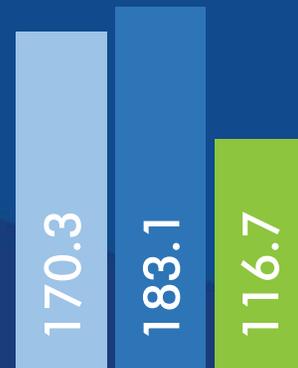
9.79%



2022 2023 2024

RESULTATS
NETS

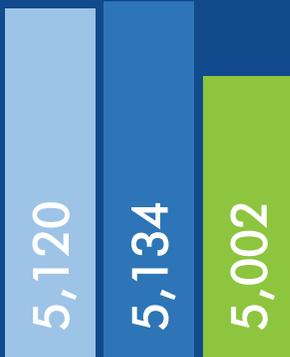
116.7



2022 2023 2024

PORTEFEUILLE
CREDIT NET

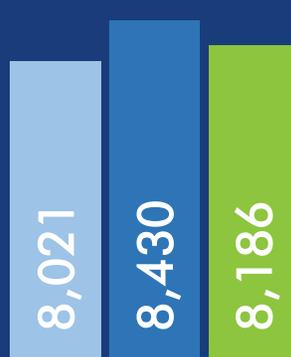
5,002



2022 2023 2024

PORTEFEUILLE
DEPÔTS

8,186



2022 2023 2024

DEPÔTS/
ACTIF TOTAL

69.6%



2022 2023 2024

SOGEBEL

SOGEBEL EN 2024

3 SUCCURSALES



Trois points d'accès offrant des solutions bancaires complètes, assurant proximité et efficacité pour répondre à l'ensemble de vos besoins financiers.

76 EMPLOYÉS



Une équipe de dévouée, pour vous guider avec compétence, assurant une expérience bancaire exceptionnelle et personnalisée.

5 SOLUTIONS FINANCEMENT IMMOBILIER



Facilitez vos projets avec cinq options de financement immobiliers. Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour concrétiser vos ambitions en toute confiance.

7 SOLUTIONS D'ÉPARGNE



Explorez sept options d'épargne flexibles pour concrétiser des projets. Des solutions adaptées aux besoins d'épargne personnels et professionnels, pour un avenir financier solide.

SERVICE PERSONNALISÉ



Une approche bancaire centrée sur le client. Profitez d'un service, où les experts s'engagent à comprendre vos besoins financiers individuels et à y répondre de manière proactive.

ONE STOP SHOP



Simplifiez vos finances avec notre guichet unique. Tous les besoins bancaires comblés en un seul endroit, pour une expérience pratique et efficace.

LE MOT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration et en mon nom propre, j'ai le privilège et le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à la 36ème Assemblée Générale Ordinaire de la Société Générale Haïtienne de Banque d'Épargne et de logement S.A. (SOGEBEL).

Je dois vous avouer que j'ai eu beaucoup de difficultés, en préparant ce message-bilan que je soumets, ce matin, à votre appréciation, pour dégager des perspectives encourageantes, sur le plan national, pouvant satisfaire notre profond désir citoyen de lendemains meilleurs.

J'ai été profondément attristé, en relisant mes deux messages précédents, adressés à cette même assemblée, de constater qu'aucune des avancées réelles, projetées ou souhaitées sur le plan collectif ne s'est matérialisée au cours de cette période.



Claude Pierre-Louis,
President Directeur Général

Au contraire l'engrenage sociopolitique infernal a poursuivi inexorablement son œuvre de destruction et a testé notre résilience à tous, à la limite du supportable.

En fait l'un des points positifs, qui a émergé de cette année budgétaire 2024, c'est le niveau insoupçonné de résilience de toutes les couches socioéconomiques de la population haïtienne. La débrouillardise est devenu un exercice de survie au quotidien, sur le long et pénible chemin vers un environnement sécuritaire, légal et économique plus propice aux activités régulières des membres de notre collectivité.

Je ne m'attarderai pas à faire le décompte du nombre plus élevé de personnes tuées en 2024, dans le contexte de l'insécurité, ni à estimer le pourcentage de l'aire métropolitaine contrôlé par les bandes armées, je me permettrai de souligner simplement le contexte risqué et précaire dans lequel toutes les entités du système bancaire ainsi que les autres entreprises du pays conduisent actuellement leurs opérations.

L'affaiblissement de l'état central, ces dernières années, a eu d'importantes répercussions négatives sur, pratiquement, tous les secteurs de l'économie nationale. Cette situation est reflétée, de manière indéniable, au niveau de l'évolution de plusieurs indicateurs macroéconomiques.

Le PIB a affiché une contraction record de 4.2%, pour l'année fiscale écoulée, après celle de 1.9% observée pour l'année budgétaire 2023.

Ce sont donc six années consécutives de récession

économique, fait sans précédent dans l'histoire récente de ce pays.

Dans ce contexte, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont régressé respectivement de 5.7%, de 4.6% et 3.9% au cours de l'exercice fiscal 2023-2024.

Il est à noter, que le secteur de la construction, qui représente un assez bon indicateur des demandes de financement sur le marché principal dans lequel opère la SOGEBEL, a été également impacté négativement par la situation chaotique dans laquelle se débat notre pays depuis plusieurs années. Les activités dans ce secteur se sont contractées de 7.5 % en 2024, après des baisses respectives de 6.0% et de 6.9% en 2022 et 2023.

Selon l'Economiste en Chef du Groupe SOGEBANK, les entrées globales de devises dans l'économie nationale ont régressé de 12 millions de dollars américains, au cours de l'exercice écoulé, malgré la hausse de 8.6% observée au niveau des transferts sans contrepartie. La mauvaise performance des exportations de biens et de service est la principale responsable de ce résultat.

Sur le plan fiscal, le financement monétaire de l'état central a été fortement réduit par rapport à l'exercice précédent : 1.2 milliard de gourdes contre 18.4 milliards de gourdes, avec un assez faible niveau de financement direct, 100 millions de gourdes de la BRH. La réduction de 6.7% des dépenses publiques qui a contrebalancé une diminution de 3% des recettes fiscales est à créditer pour cette performance.

Il en est résulté une appréciation nominale du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain, 6.4%, tel qu'indiqué par l'évolution du taux de référence, publié par la Banque Centrale.

Le taux d'inflation, en base glissante, a sensiblement régressé, passant de 31.8% à 27.9% au cours de l'exercice écoulé. Ce niveau relativement élevé, en dépit de la réduction du financement monétaire de l'Etat Central, s'explique par les importantes entraves à la libre circulation des biens et des services à travers le territoire national.

Sur la base des données provisoires publiées par la BRH, pour les neuf premiers mois de l'exercice écoulé, le profit net global des banques du système aurait diminué de 42.6% induisant une baisse sensible du rendement de l'actif moyen (ROA) qui serait passé de 1.7% à 1.4%. La hausse moyenne de 17% des provisions pour créances douteuses, conséquence directe des aléas de la conjoncture, a été l'un des facteurs ayant impacté négativement le niveau du profit des banques.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le tableau sombre mais réaliste que je viens de vous dépeindre, vous permettra de mieux apprécier, j'en suis convaincu, les résultats financiers obtenus par la SOGEBEL pour l'exercice fiscal 2023-2024.

Avant de vous présenter sommairement les principaux résultats financiers de la SOGEBEL qui seront analysés, de manière détaillée, par notre Directrice Générale, permettez-moi de rappeler qu'en dépit de ce climat

délétère pour la conduite des activités de la SOGEBEL, le management a su maintenir l'esprit d'engagement de tous nos collaborateurs pour un service de qualité envers notre fidèle clientèle.

La recherche de la polyvalence, au niveau des collaborateurs s'est poursuivie sans relâche afin de pouvoir pallier rapidement aux absences ou départs imprévus. De même l'accompagnement psychologique a été renforcé, dans ce contexte de déplacements forcés, à répétition, dans l'aire métropolitaine.

Au niveau commercial l'exploration d'opportunités de financement, surtout dans le Grand Nord, a donné des résultats encourageants.

La problématique des zones de non-droit, surtout dans l'aire métropolitaine, a contraint la SOGEBEL, à établir un zonage de ce périmètre afin de mieux apprécier ou de mitiger les risques potentiels liés à l'exposition de ses garanties. Notre Directrice Générale abordera ce concept de manière plus détaillée, au cours de sa présentation.

La SOGEBEL a également lancé, en milieu d'année, une réflexion sur la meilleure façon d'adresser le problème posé par les nouvelles dispositions réglementaires de la BRH excluant les garanties hypothécaires des garanties admissibles au niveau des principaux ratios de Gestion. Notons que la SOGEBEL est davantage affectée par cette disposition que les autres banques du système en raison de sa spécialisation dans le financement de l'immobilier.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Les principaux résultats de gestion de la SOGEBEL ont été impactés d'une manière significative par les facteurs identifiés au début de ma présentation.

Le portefeuille global de crédit a régressé de 1.6%, passant de 5.3 milliards à 5.2 milliards de gourdes sous l'impact de facteurs qui seront précisés plus loin.

Quant aux prêts improductifs, ils sont passés d'un ratio de 4.1% du portefeuille total au 30 septembre 2023 à 9.79% au 30 septembre 2024, en dépit des efforts méritoires du management, qui ont, malgré tout contribué à limiter les dégâts.

Nos dépôts totaux ont affiché une baisse de 3% sous l'influence principale de la diminution sensible du volume des dépôts de la clientèle, libellé en dollars américains.

Quant à nos profits bruts, ils ont diminué de 39.6 %, passant de 242.9 millions à 146.7 millions de gourdes sous l'effet de toutes les contraintes conjoncturelles que nous venons d'identifier.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le Conseil d'Administration de la SOGEBEL, malgré l'augmentation marginale, 42 millions de gourdes, de l'avis des actionnaires, a pris la décision, après consultation de l'actionnaire principal, de ne pas proposer de distribution de dividendes cette année, afin de préserver la capacité de votre banque à opérer sainement et à se développer éventuellement dans le contexte d'une année budgétaire remplie d'incertitudes.

Je suis convaincu que ce pari sur le futur vous apportera, en temps et lieux, les bénéfices escomptés.

Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte, ici, pour remercier, une fois de plus, l'ensemble des collaborateurs de la SOGEBEL pour leur sens élevé du devoir professionnel, leur engagement et leur abnégation, dans cette conjoncture particulièrement difficile.

Mes remerciements s'étendent également au Comité de Direction de la SOGEBEL, plus particulièrement à notre Directrice Générale qui a su faire montre d'un leadership indéniable parfaitement adapté aux défis du moment.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le Conseil d'Administration vous donne l'assurance, qu'il continuera, malgré cette conjoncture défavorable, à explorer toutes les avenues susceptibles de contribuer au développement futur de la SOGEBEL. Cet effort concerne aussi bien l'extension de son réseau de points de vente, principalement dans le nord, que l'offre de services à valeur ajoutée où notre Institution compte bénéficier du support incontournable de la Direction de la Technologie du Groupe SOGEBANK.

En dépit des perspectives peu brillantes établies pour l'année 2025, le Conseil d'Administration soumet à votre approbation un projet de budget qui prévoit un profit brut de 160.1 millions de gourdes en augmentation de 9.1% par rapport à celui réalisé en 2023-24. Cette posture agressive ne pourra, toutefois, porter ses fruits que dans le cas d'une certaine normalisation de la situation sécuritaire.

Notre Directrice Générale aura la responsabilité de vous présenter les différentes hypothèses qui sous-tendent ce budget ainsi que toutes les données et ratios découlant de l'exécution du budget 2023-2024.

Je profite de l'occasion, pour remercier chaleureusement mes collègues du Conseil d'Administration de leur précieux concours et de leur dévouement à la SOGEBEL.

Mes remerciements vont également à tous les dirigeants et cadres de la SOGEBANK, maison-mère, pour le support reçu dans l'exercice de mes fonctions.

Chers actionnaires, chers collègues et collaborateurs de la SOGEBEL, Chers collègues et collaborateurs du Groupe SOGEBANK, l'année 2025, sera ce que chacun de nous, chaque citoyen haïtien décidera qu'elle soit, en son for intérieur. Plutôt que de formuler des vœux traditionnels, qui, à mon sens, ont perdu un peu de leur signification, dans les circonstances actuelles, je préfère souhaiter votre participation active au réveil collectif qui doit amener à l'avènement, en Haïti d'une ère nouvelle remplie de paix et de prospérité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Pierre-Louis', with a horizontal line underneath.

Claude Pierre-Louis
President Directeur Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
Claude Pierre-Louis



MEMBRE
Dominique Bonnefil



TRESORIER
Gaelle Wulff



VICE-PRESIDENT
Sebastien Dufort



SECRETAIRE
Valerie Mathon

COMITÉ DE DIRECTION



DIRECTEUR GENERAL
Mica Pierre Bruno



DIRECTEUR COMMERCIAL
Fabienne Midy



DIRECTEUR ADMIN. & FINANCIER
Pierre Louis G. Denestant



DIRECTEUR DES OPERATIONS
Jean Marcel Hippolyte



Rapport de gestion 2023-2024

SOGEBEL

Portefeuille de Crédit

Au 30 septembre 2024, le portefeuille de crédit brut est resté stable passant à G5,249MM contre G5,334MM au 30 septembre 2023.

5,002

MILLIONS HTG PORTEFEUILLE
NET GLOBAL

523

MILLIONS HTG REVENUS
INTERÊTS CREDIT

9.79

TAUX IMPRODUCTIF
PORTEFEUILLE GLOBAL

PERFORMANCE DU CREDIT

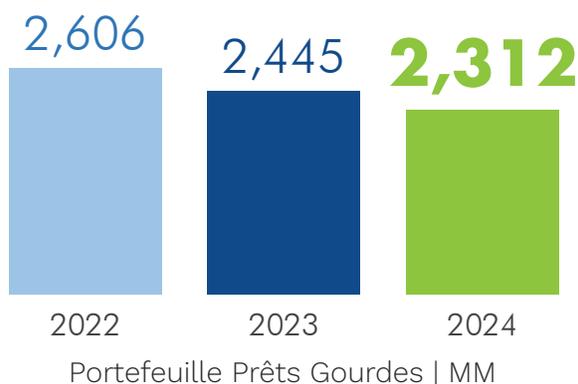
Au 30 septembre 2024, le portefeuille de crédit net, toutes monnaies confondues, totalise 5,002 millions de gourdes comparé à 5,134 millions de gourdes au 30 septembre 2023. Notons que cette légère baisse de 1.59% est justifiée par le climat instable qui règne au pays impactant l'engouement des prospects à solliciter des prêts et le portefeuille de prêts en dollars est impactés par la baisse du taux de change pour la période.

Les opportunités de démarcher les bonnes signatures pour augmenter le portefeuille

de crédit ont été très faibles. Par ailleurs, pour garder un portefeuille sain il faut éviter de racheter les mauvaises créances ou d'endetter davantage les clients en difficultés. Les critères d'octroi de prêts sont encore plus stricts.

Les décaissements au cours de l'année fiscale 2023-2024 s'élèvent à 72 millions de gourdes et 2,4 millions de dollars.

Les remboursements par anticipation totalisent 74MM de gourdes et 633M dollars américains.



IMPRODUCTIFS

On a dû adopter une approche proactive en matière de gestion des risques et d'optimisation du recouvrement pour éviter la détérioration du portefeuille de crédit.

Compte tenu de la situation d'instabilité dans laquelle évoluent les clients, la BRH, à travers la circulaire 115-5, a décidé de prolonger le moratoire sur les prêts éligibles jusqu'au 30 septembre 2024 et d'autoriser la restructuration des prêts devenus improductifs au 31 mars 2024, en vue d'accompagner les débiteurs du système financier (entreprises et particuliers) pénalisés par la dégradation de la conjoncture.

Bien que des plans de restructuration aient été proposés il demeure évident que le plus grand handicap demeure la génération de revenus qui est fortement menacée, le niveau d'endettement global du client ainsi que la position de la garantie hypothécaire offerte.

Au 30 septembre 2024 les prêts improductifs toutes monnaies confondues passent à 9.79% contre 4.10% au 30 septembre 2023. Cette hausse résulte en majorité de l'augmentation importante du taux d'improductif des prêts dollars qui est passé à 9.99% contre 2.22% au précédent

exercice.

Pour bien apprécier l'exposition de la Sogebel dans cette conjoncture incertaine, nous avons procédé à une analyse de la position géographique des biens donnés en garantie au cours de l'exercice 2024. C'est un exercice qui doit être repris en tenant compte de la croissance des territoires contrôlés par les bandits armés au niveau de la Capitale haïtienne.

Nous avons également contacté tous les clients pour analyser l'impact des déplacements, des troubles et l'insécurité généralisée sur leur capacité à générer des revenus. Ces informations ont permis de mieux évaluer l'ampleur des risques.

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE

En 2024, nous avons analysé la répartition géographique des garanties afin d'évaluer l'impact de l'insécurité sur le portefeuille de crédit. Les biens ont été classés en zones vertes, zones oranges et zones rouges.

Sur le portefeuille global, 67.7% des prêts se trouvent en zones vertes, 9.1% en zones oranges et 23,2 % en zones rouges. Par ailleurs, 20,2 % des prêts ont des revenus partiellement affectés et seulement 5,7 % ne génèrent aucun revenu.



Zones Vertes

Prêts situés dans des zones géographiques à faible risque

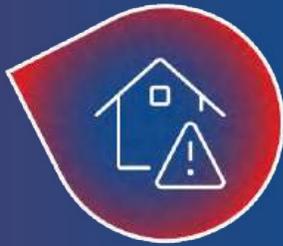
67.7%



Zones Oranges

Prêts dans des zones à risque modéré

9.1%



Zones Rouges

Prêts dans des zones à risque élevé nécessitant une attention immédiate

23.2%

Ces chiffres mettent en lumière la **vulnérabilité de certains biens dans un contexte marqué par une instabilité sécuritaire en Haïti.**

Cette étude nous a permis de soutenir notre engagement à intensifier la surveillance et la gestion proactive des risques. Nous avons donc renforcé nos interactions avec une clientèle en difficulté et collaboré étroitement avec nos compagnies d'assurance pour optimiser le recouvrement. Les mesures mises en œuvre visent à anticiper toute dégradation supplémentaire du portefeuille. Notre approche proactive garantit ainsi la stabilité financière de Sogebel et préserve la confiance de nos clients et actionnaires.

SIMULATEUR DE PRÊT

Anticipez vos projets, visualisez vos possibilités avec le simulateur de prêt Sogebel. **Essayer, c'est déjà avancer!**

Simulateur de prêt

Envoyez une copie par email?

Montant du prêt: 10,000,000.00

Taux d'intérêt (%): 10.00

Mise de fond (%): 20.00

Durée: Années Mois: 25

SOUMETTRE

Details du prêt	
Montant de la Transaction:	10,000,000.00
Mise de fond:	20.00 %
Intérêt:	10 %
Durée:	25 Années
Montant du prêt:	8,000,000.00
Mise de fond:	2,000,000.00
Versement mensuel:	72,696.06
Versement total:	300

Plan Épargne Retraite

Avec confiance et espoir, imaginez un avenir radieux grâce à notre Plan Épargne Retraite. Embarquez pour un voyage financier inspirant, conçu pour libérer des années de bonheur, de liberté et de certitude.



SOGEBEL

Portefeuille de dépôts

La composition du portefeuille n'a pas évolué au cours de ces trois (3) dernières années, il est constitué de dépôts en dollars à hauteur de 79% et 21% en gourdes.

8,186

MILLIONS HTG DEPOTS GLOBAL

1,702

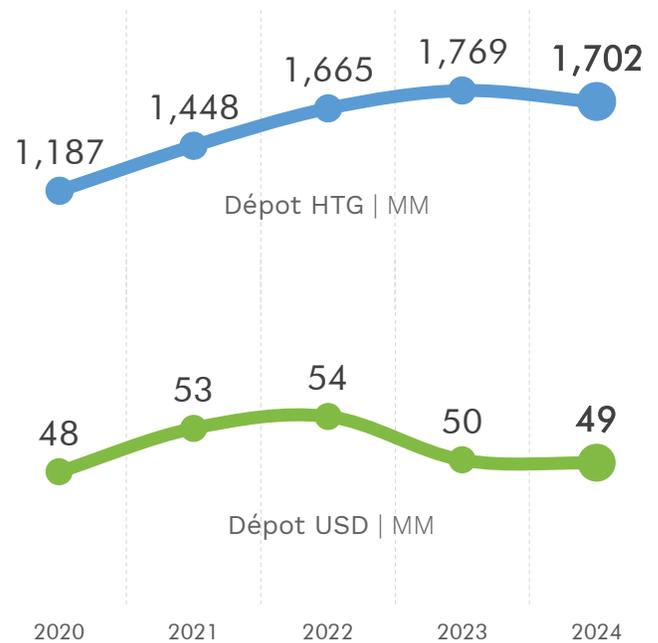
MILLIONS HTG DEPOTS GOURDES

49.3

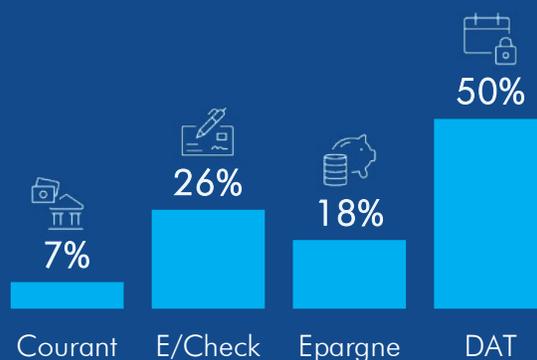
MILLIONS USD DEPOTS USD



Après plus de quatre (4) années de croissance, les dépôts totaux pour l'exercice 2023-2024 enregistrent une baisse de 3%. Il est impacté par le taux de change, la faible captation de nouvelles ressources et des virements importants vers l'étranger suite à la relocalisation de certains ménages. Le portefeuille de dépôt passe à HTG 8,185MM contre HTG8,430MM réalisés au 30 septembre 2023.



Dépôts HTG (MM)	2024	2023	VAR %
Comptes Courants	113.4	107.5	+5.5%
Comptes Epargnes Ck	442.7	439.0	+0.8%
Comptes Epargne	299.1	349.4	-14.4%
DAT	846.8	873.3	-3.0%
Total HTG	1,702	1,769	-3.8%



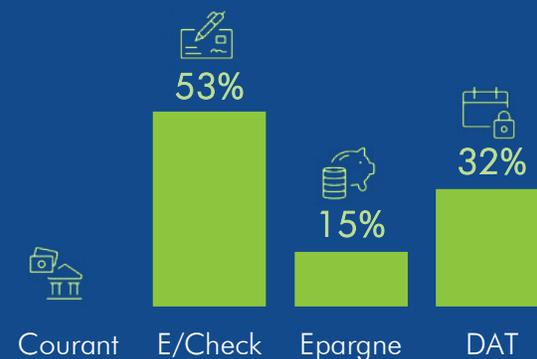
Au 30 septembre 2024, le Portefeuille en gourdes passe à HTG1,702MM contre HTG1,769MM au 30 septembre 2023. Il est constitué à 50% de DAT.

Le Compte Epargne, depuis la hausse exceptionnelle (33%) de 2020, s'est stabilisé autour des 18% tandis que les dépôts à

vue représentent 33% soit le tiers (1/3) du Portefeuille.

Les ressources stables (DAT et CE) représentent 68% du Portefeuille en gourdes. La baisse de nos ressources en gourdes totalise en volume HTG 68MM pour une croissance négative de -3.8%.

Dépôts USD (MM)	2024	2023	VAR %
Comptes Epargnes Ck	26.0	23.9	+8.8%
Comptes Epargne	7.4	6.6	+11.9%
DAT	16.0	19.1	-16.4%
Total USD	49.3	54.0	-0.6%



La fuite des devises a encore impacté le Portefeuille dollars au 30 septembre 2024.

Le Portefeuille dollars totalise USD49.31MM au 30 septembre 2024 soit une baisse de USD300M pour une croissance négative de -0.61% contre USD4.39MM (-8.8%) l'année précédente.

Cependant, l'impact a été quelque peu néfaste au niveau des DAT qui désormais représentent 32% du Portefeuille contre 39% l'année précédente tandis que l'Epargne-Chèque, produit le plus recherché par notre clientèle, a augmenté pour atteindre 53%.

Comme en 2019, 2022, 2023, ces résultats sont obtenus avec trois points de desserte uniquement. Notre succursale de Delmas 56 sera relocalisée à Delmas 83.



Fidélisation des collaborateurs

Sogebel s'engage à renforcer la cohésion et le bien-être de ses collaborateurs grâce à des activités de team building et des séances avec des psychologues. Ces initiatives favorisent la connaissance mutuelle, l'esprit d'équipe et offrent un soutien personnalisé, renforçant ainsi la résilience et l'engagement.

Par ailleurs, les activités sociales et la politique de « porte ouverte » garantissent une communication transparente entre direction et employés. Ce climat de confiance encourage l'expression des idées et cultive la loyauté, moteurs essentiels de la réussite collective.

SOGEBEL

SOMMAIRE FINANCIER

En Millions de Gourdes	2024	2023	2022	2021	2020
Etats des Résultats					
Marge d'intérêts après provisions	447.0	533.2	398.5	395.0	404.2
Autres Revenus	85.7	67.2	108.4	92.5	119.2
Dépenses de Fonctionnement	386.0	357.3	289.8	271.8	260.8
Profit avant Impôts	146.7	242.9	217.1	215.7	262.6
Moins Impôt sur le revenu	30.0	59.8	46.8	47.2	68.6
Résultat Net	116.7	183.1	170.3	168.5	194.0
Bilan					
Actif Total	11,769.5	12,155.9	11,525.5	9,990.0	7,584.5
Liquidités	2,571.5	2,372.8	2,359.1	1,697.4	1,484.6
Autres Actifs	4,195.7	4,648.7	4,046.6	3,382.5	1,875.1
Portefeuille de Prêt Net	5,002.3	5,134.4	5,119.8	4,910.0	4,224.8
Dépôt	8,185.8	8,429.8	8,021.2	6,588.9	4,375.2
Autres Passifs	2,465.6	2,649.8	2,539.1	2,480.2	2,364.0
Avoir des Actionnaires	1,118.1	1,076.3	965.2	921.0	845.5
Ratios Analytiques					
Rentabilité					
Rendement des Actifs (ROA)	0.98%	1.55%	1.58%	1.92%	2.44%
Rendement des Fonds propres (ROE)	10.64%	17.94%	18.06%	19.07%	24.94%
Capital					
Avoir/Actif Total	9.50%	8.85%	8.37%	9.22%	11.15%
Avoir/Portefeuille	21.04%	19.95%	18.07%	18.06%	19.33%
Ratio Cook	13.83%	21.82%	22.04%	22.00%	22.09%
Portefeuille					
Improductifs/Portefeuille Brut	9.79%	4.10%	7.04%	4.06%	3.91%
Provisions/Improductifs	59.86%	118.40%	58.79%	91.74%	87.44%
Liquidités					
Prêts/Dépôts	64.92%	64.01%	66.59%	77.41%	99.98%
Dépôts/Actif Total	69.55%	69.35%	69.60%	65.95%	57.69%
Effectif					
Effectif Total	76	76	77	77	74
Actif par Employé	154.86	159.95	149.70	129.74	102.49
Actionnaire avec 5% et plus du capital					
Sogebank	45.51%	45.51%	45.51%	45.51%	45.51%

GESTION FINANCIÈRE

CONTEXTE 2024

Entre Octobre 2023 et Septembre 2024, Haïti a traversé une période marquée par une aggravation des crises socio-politiques et économiques, affectant profondément la vie quotidienne de sa population.

La crise sécuritaire s'est considérablement détériorée avec des gangs contrôlant 80% de Port-au-Prince. La Capitale haïtienne nage dans un état de chaos persistant.

L'économie haïtienne est à sa 6ème année de récession. Le PIB a diminué de 4%, ce qui reflète les effets combinés de l'instabilité politique, l'insécurité et la crise humanitaire qui subsiste. Le pouvoir d'achat des citoyens ne fait que se réduire ; le pays continue de plonger dans une situation de plus en plus précaire.

Les banques sont confrontées à des défis majeurs. La Sogebel n'en fait pas exception dans cet environnement économique incertain.

687.8

MILLIONS HTG REVENUS INTERETS TOTAL

181.2

MILLIONS HTG DEPENSES INTERETS

116.7

MILLIONS HTG RESULTAT NET

Durant l'exercice sous étude on a eu une certaine stabilité au niveau du taux de change. Au 30 septembre 2024 il passe à G131.48 pour un dollar américain contre G134.26 au 30 septembre 2023.

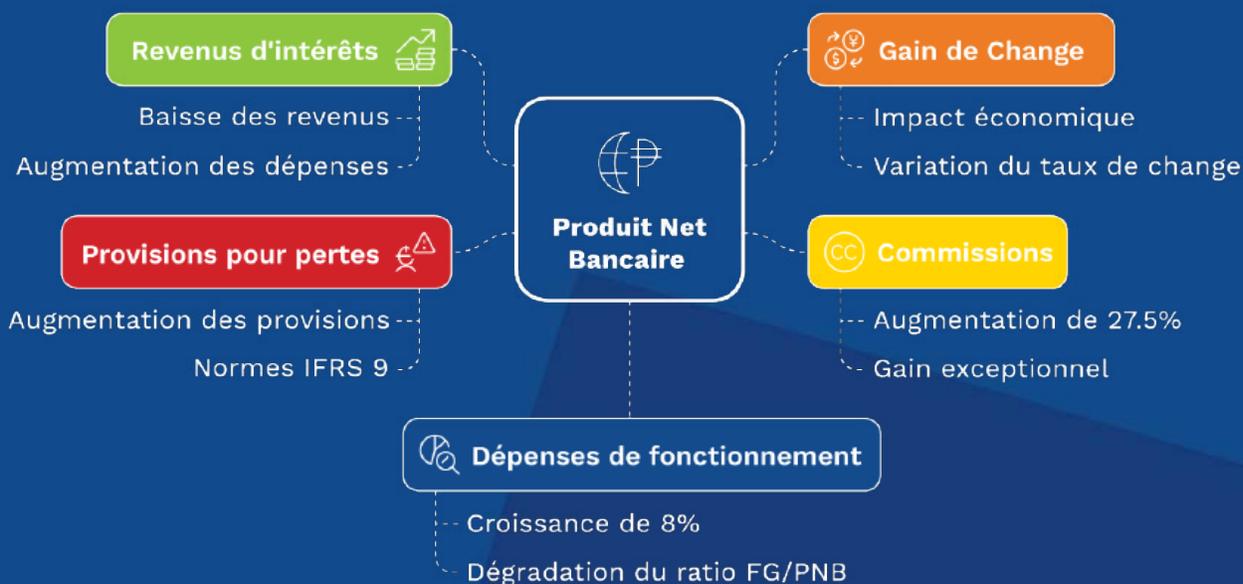
Soulignons que la Sogebel n'a pas été en mesure d'exploiter sa succursale de Delmas, complètement vandalisée en août 2022.

La Sogebel a réalisé pour l'exercice, un profit net de HTG 116.7 MM inférieur à celui de l'exercice précédent de 36%.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

592.3

MILLIONS HTG PRODUIT NET BANCAIRE



Les revenus d'intérêts ont souffert d'une baisse des prêts et d'une hausse des dépenses, traduisant l'impact d'IFRS 9 et la détérioration du portefeuille. Les revenus de change ont été affectés par la paralysie économique et les fluctuations, bien que l'amélioration des commissions

et certains gains exceptionnels aient partiellement compensé cet effet. Par ailleurs, l'augmentation des provisions pour pertes et un maintien conservateur des dépenses, dans un contexte inflationniste, illustre notre approche prudente face aux incertitudes du marché.

En Millions de Gourdes	2024	2023	2022	2021
Revenus d'intérêts nets	506.7	566.8	404	408
Provisions Creances Douteuses	59.6	33.6	6.3	13.0
Autres Revenus	85.7	67.2	109.1	92.5
Dépenses de Fonctionnement	386.0	357.4	289.8	271.8

REVENUS D'INTÉRÊTS

La baisse des revenus d'intérêts jumelée à la hausse des dépenses d'intérêts a engendré respectivement, une diminution de la marge nette d'intérêts de 10.61% et des revenus après provisions de 16.16%.

Les revenus d'intérêts ont baissé de 7% globalement mais cette baisse résulte de la baisse des intérêts sur prêts particulièrement car les intérêts sur placements ont crû de 11%.

Entre les deux exercices il y a eu une hausse de 3% des intérêts débiteurs.

La dotation pour perte sur prêts a connu une hausse de 78% par rapport à l'exercice précédent passant de HTG 33.6MM à HTG 59.6MM e. 2024. L'application des normes comptables IFRS 9 sur les actifs financiers, la détérioration du portefeuille de crédit ainsi que les incertitudes du marché nous obligent à prendre une posture encore plus prudente.

PROVISIONS POUR PERTES

La dotation aux pertes de crédit attendues a connu une hausse par rapport à l'exercice précédent passant de HTG 6.3MM à HTG 33.6MM, à titre de préservation du portefeuille face à des incertitudes économiques et l'application des normes IFRS 9 sur les actifs financiers.

GAIN DE CHANGE

En ce qui concerne les revenus de change, la paralysie des activités économiques tout au long de l'année ainsi que la variation observée au niveau du taux de change ont impacté ces autres revenus qui baissent de 50%. Ils passent de HTG 28.7MM de gourdes à HTG 14.4MM en septembre 2024.

COMMISSIONS

Les commissions, plus (moins) value sur placements, autres revenus et dépenses associées ont connu une hausse de 27.5% soit HTG 32.8MM. Nous avons réalisé un gain exceptionnel suite à la vente d'un des biens hors exceptionnel.

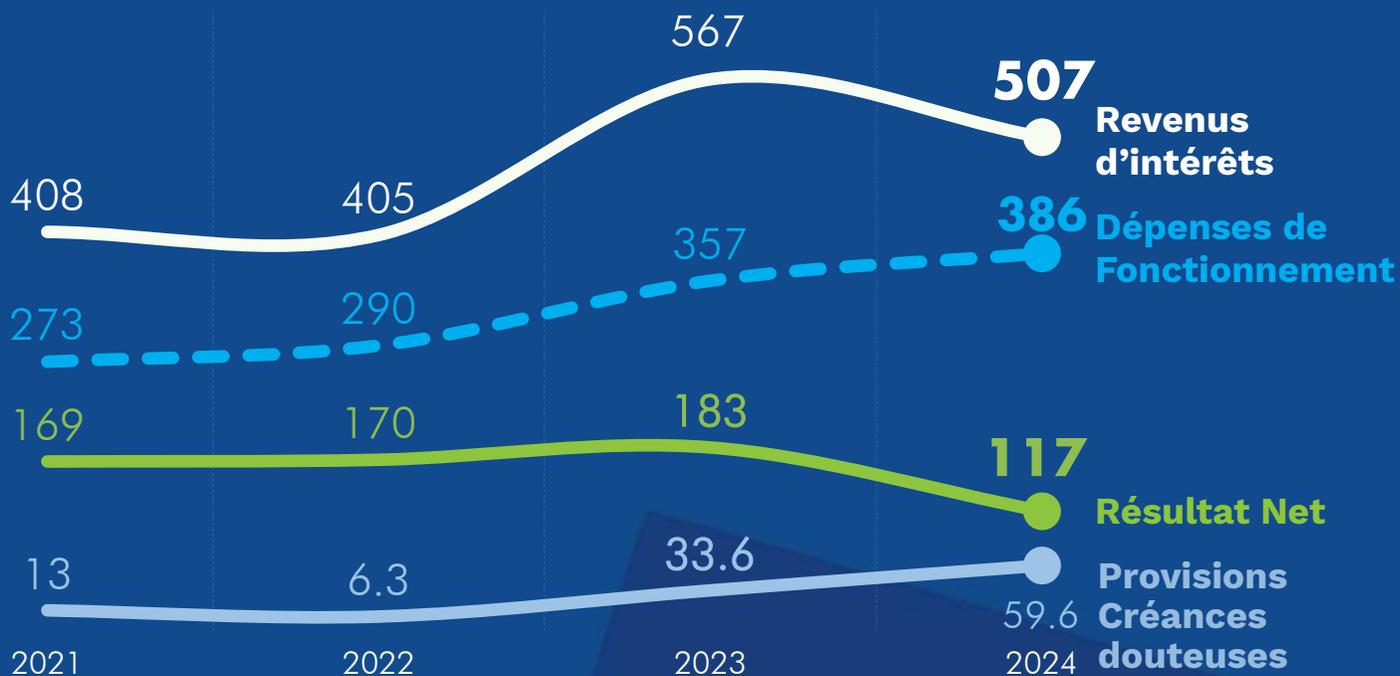
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont affiché une croissance de 8 %, malgré l'évolution du taux d'inflation au cours de l'exercice qui est passé à 27.8%.

Le ratio FG/PNB a connu une légère dégradation passant de 56% à 59% en raison de la baisse des revenus.

Evolution des Résultats

En Millions de Gourdes



Evolution du Bilan

En Millions de Gourdes

	2024	VAR	2023	2022	2021
Actif Total	11,770	-386	12,156	11,526	9,990
Liquidités	2,572	+199	2,373	2,359	1,697
Autres Actifs	4,196	-453	4,649	4,047	3,383
Portefeuille Prêt Net	5,002	-132	5,134	5,120	4,910
Dépôt	8,186	-244	8,430	8,021	6,589
Autres Passifs	2,466	-184	2,650	2,539	2,480
Fonds Propres	1,118	+42	1,076	965	921



PLAN EPARGNE LOGEMENT

Façonnez votre chez-vous grâce au Plan Épargne Logement, une solution d'épargne simple et inspirante pour concrétiser vos rêves d'un foyer chaleureux et accueillant.

RENTABILITÉ

Rentabilité	2024	2023	2022
Profit avant Impôt	146, 668,987	242, 966,815	217, 072,149
Avoir des Actionnaires	1,118, 065,123	1,076, 357,269	965, 210,989
Résultat par action	194.00	305.24	283.82
Valeur de l'action	1,863.44	1,793.93	1,608.68

La baisse du résultat net par rapport à l'exercice précédent implique une baisse des différents ratios de résultat.

La situation financière de la Sogebel s'est nettement détériorée en raison de la conjoncture socio politico économique qui perdure depuis environ 6 ans.

- Le profit net a chute de manière significative de HTG 183.1 MM à HTG 116.7 MM soit une baisse de 36.3%;
- Les indicateurs de rentabilité suivent la même tendance: le ROA est passé de 1.55% à 0.98% tandisque le ROE est passe de 17.94% à 10.64%, traduisant une rentabilité moindre pour les actionnaires.
- Le Ratio Cooke qui mesure la solidité financière de la banque en fonction de ses fonds propres est passé de 21.82% à 13.83%, soit une baisse de 37%. Soulignons que le ratio cooke minimal est de 12%.

- Notons toutefois que cette grande variation se justifie par des dispositions prises par la BRH à travers le circulaire 88-1. Les institutions financières sont tenues de respecter les dispositions de cette circulaire concernant les exigences minimales de fonds propres en regard de la couverture des risques.
- Les garanties hypothécaires ne sont plus considérées en réduction de l'exposition aux risques encourus par les institutions financières contrairement aux années antérieures. Il en résulte un accroissement important de l'actif à risque de la Sogebel qui détient un portefeuille de garantie hypothécaire important.
- L'actif à risque de la Sogebel avec l'application de ce circulaire passe à G8,056M en 2024 contre G5,223M en 2023.

LIQUIDITÉ ET PLACEMENTS

En 2024, les comptes de placements productifs d'intérêts ont rapporté des revenus de HTG 164.4 MM comparativement à HTG 148.2MM en 2023 soit une augmentation de 11%. Il y a eu une

hausse des taux d'intérêts sur le marché international et grâce aux disponibilités dégagées au cours de l'exercice, nous avons pu en profiter à travers le retour sur nos placements locaux et étrangers.

DISTRIBUTION DIVIDENDES

Contrairement à l'exercice précédent où le Conseil d'Administration avait proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de HTG 75,000M (soit un montant brut de HTG 125.00 par action libérée), il est quasiment impossible de recommander la distribution de dividende cette année. **Il faut à tout prix renforcer les Fonds Propres de l'institution pour assurer la bonne marche de ses activités d'intermédiation.**

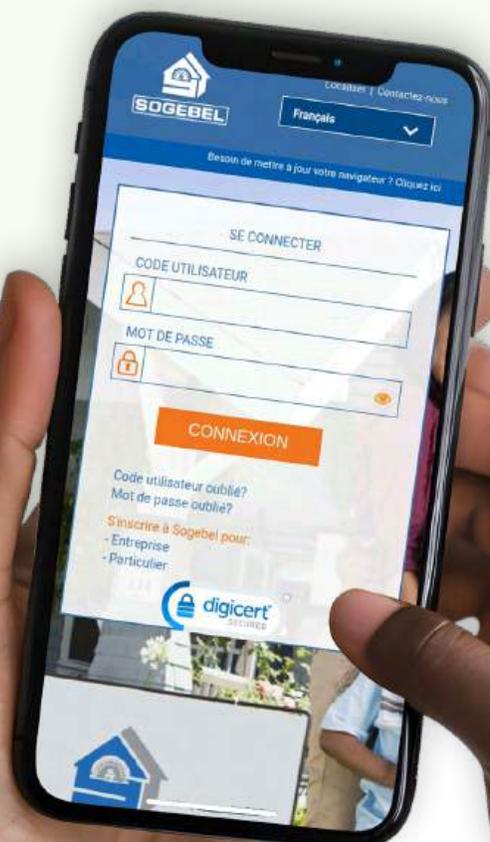
Les exigences totales en matière de Fonds Propres sont de l'ordre de G1,148MM tandis que nos Fonds propres réglementaires totalisent G1,123MM. Face à ce déficit il faut au contraire prendre des dispositions pour renforcer la rentabilité, la solvabilité et la résilience de la Sogebel. **La non distribution de dividende est indispensable à ce stade.**

Sogebel Online 2.0

Nouvelles Fonctionnalités!

- Western Union
- MonCash
- Recharges Téléphoniques
- Transactions Récurentes
- Change USD-HTG

& Bien plus encore...



CAPITAL ET AVOIR DES ACTIONNAIRES

Le Capital libéré de la Sogebel est de 300 million de gourdes réparti en 600,000 actions libérées.

Les réserves légales ont augmenté de 12.62% suite à la comptabilisation des HTG 14.7 MM représentant 10% du profit de l'exercice.

Les réserves de réévaluation terrain et immeuble ont connu une légère baisse de HTG 1.8 MM.

Les réserves sur biens hors exploitation ont affiché une baisse de 5%, représentant HTG7MM.

L'Avoir des Actionnaires a connu une hausse de 3.9% cette année passant de HTG 1,076.3 MM à HTG 1,118.1 MM dans la composition suivante:

Avoir des Actionnaires	2024	2023	% var
Capital-actions libéré	300.000.000	300.000.000	-
Bénéfices non répartis	447,816,882	411,926,135	+8.71
Réserve légale	130,873,400	116,206,504	+12.62
Réserve de réévaluation - terrain et immeuble	109,256,203	111,091,133	-1.65
Réserve biens hors exploitation	130,118,638	137,133,497	-5.12
TOTAL	1,118,065,123	1,076,357,269	+3.87



PLAN EPARGNE JEUNE

*Préparez son avenir,
un rêve à la fois.*

SOGEBEL

Les vérificateurs indépendants

Mérové-Pierre et Associés
Cabinet d'Experts Comptables

Les états
financiers
vérifiés

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

États Financiers

30 septembre 2024

(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGEBEL)
TABLE DES MATIÈRES
30 septembre 2024

	Pages
Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables	1-3
<hr/>	
États financiers	
Bilan	4
État du Résultat Net	5
État du Résultat Global	6
État de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires	7-8
État des Flux de Trésorerie	9
<hr/>	
Notes aux états financiers	
Note 1 Organisation	10
Note 2 Base de préparation des états financiers	10-12
Note 3 Principales conventions comptables	13-29
Note 4 Gestion des risques	30-41
Note 5 Liquidités	41-42
Note 6 Placements à l'étranger, net	42-43
Note 7 Placements locaux, net	43-46
Note 8 Contrats à terme de devises	46
Note 9 Prêts, net	47-52
Note 10 Immobilisations, net	53-54
Note 11 Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	54-56
Note 12 Biens immobiliers hors exploitation	56-59
Note 13 Autres éléments d'actif, net	59-60
Note 14 Dépôts	60-61
Note 15 Emprunts - BRH	62
Note 16 Autres éléments de passif	63
Note 17 Dettes subordonnées	64
Note 18 Capital-actions	64
Note 19 Dotations aux pertes de crédit	65
Note 20 Salaires et autres frais de personnel	65
Note 21 Impôts sur le revenu	66-67
Note 22 Engagements et passif éventuel	68-69
Note 23 Transactions avec les sociétés affiliées et les sociétés apparentées	69-70

Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil d'Administration
Société Générale Haïtienne de Banque
d'Épargne et de Logement, S.A. (SOGEBEL)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société Générale Haïtienne de Banque d'Épargne et de Logement, S.A. (SOGEBEL) comprenant le bilan au 30 septembre 2024 et les états du résultat net, du résultat global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de SOGEBEL au 30 septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des Auditeurs pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Dans le cadre de la préparation des états financiers, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des Auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mérové-Pierre Cabinet d'Experts-Comptables

MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES
7, rue Lechaud, Bourdon
Port-au-Prince, Haïti
Le 17 décembre 2024

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGBEL)

Bilan

30 septembre 2024

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	Notes	2024	2023
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 2,571,497,042	2,372,827,546
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	6	1,108,387,303	905,220,322
PLACEMENTS LOCAUX, NET	7	1,183,491,683	1,837,882,130
CONTRATS À TERME DE DEVISES	8	1,117,551,950	1,141,193,850
PRÊTS	9	5,313,827,733	5,396,130,684
Provision pour pertes de crédit attendues		(311,523,553)	(261,710,288)
PRÊTS, NET		5,002,304,180	5,134,420,396
IMMOBILISATIONS, NET	10	277,906,407	243,223,797
AUTRES			
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	11	128,236,805	147,347,664
Biens immobiliers hors exploitation	12	306,237,178	329,308,933
Autres éléments d'actif, net	13	73,864,127	44,494,211
		508,338,110	521,150,808
TOTAL ACTIF	G	11,769,476,675	12,155,918,849
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
DÉPÔTS	14	8,185,821,976	8,429,766,294
AUTRES			
Contrats à terme de devises	8	792,709,150	792,709,150
Emprunts - BRH	15	724,048,751	837,002,243
Obligations locatives	11	120,499,477	137,093,900
Autres éléments de passif	16	512,788,118	560,770,553
		2,150,045,496	2,327,575,846
DETTES SUBORDONNÉES	17	315,544,080	322,219,440
TOTAL PASSIF		10,651,411,552	11,079,561,580
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions libéré	18	300,000,000	300,000,000
Réserve légale		130,873,400	116,206,504
Bénéfices non répartis		447,816,882	411,926,135
Réserve de réévaluation - terrains et immeuble		109,256,203	111,091,133
Réserve biens immobiliers hors exploitation		130,118,638	137,133,497
TOTAL AVOIR DES ACTIONNAIRES		1,118,065,123	1,076,357,269
TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	G	11,769,476,675	12,155,918,849

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGEBEL)
État du Résultat Net
Exercice terminé le 30 septembre 2024
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	Notes	2024	2023
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Prêts	G	523,389,791	594,687,929
Placements et autres		<u>164,426,420</u>	<u>148,197,368</u>
		687,816,211	742,885,297
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		109,956,518	100,618,262
Emprunts, dettes subordonnées et autres		<u>71,200,779</u>	<u>75,495,947</u>
		181,157,297	176,114,209
REVENUS D'INTÉRÊTS, NET			
Dotations aux pertes de crédit	19	<u>(59,625,988)</u>	<u>(33,584,482)</u>
		447,032,926	533,186,606
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Commissions		30,360,193	26,845,340
Loyers filiales et Maison Mère	23	15,643,373	16,424,870
Gain de change		14,396,229	28,667,088
Gain sur ventes de biens immobiliers hors exploitation	12	7,130,450	-
Frais d'opérations		(2,169,463)	(717,724)
Moins-value sur biens immobiliers hors exploitation	12	-	(41,460,597)
Plus-value sur placements locaux	7	-	47,760,698
Autres		<u>20,315,962</u>	<u>(10,367,815)</u>
		85,676,744	67,151,860
REVENUS D'INTÉRÊTS, NET ET AUTRES REVENUS			
		532,709,670	600,338,466
FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS			
Salaires et autres frais de personnel	20	167,040,774	165,596,458
Frais de locaux, matériel et mobilier		59,130,098	53,485,634
Amortissement - immobilisations	10	16,093,290	16,163,646
Autres dépenses de fonctionnement		<u>143,776,521</u>	<u>122,125,913</u>
		386,040,683	357,371,651
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU			
		146,668,987	242,966,815
IMPÔTS SUR LE REVENU			
	21	29,961,133	59,820,535
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			
	G	116,707,854	183,146,280
Résultat net par action équivalente de capital libéré			
	G	195	305

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGEBEL)

État du Résultat Global

Exercice terminé le 30 septembre 2024

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

		2024	2023
Résultat net de l'exercice	G	116,707,854	183,146,280
<i>Autres éléments du résultat global</i>		-	-
Résultat global	G	116,707,854	183,146,280
Résultat global par action équivalente de capital libéré	G	195	305

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGBEL)

État de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires

Exercice terminé le 30 septembre 2023

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	Capital- actions libéré	Réserve légale	Bénéfices non répartis	Réserve de réévaluation – terrain et immeuble	Réserve biens immobiliers hors exploitation	Total
Solde au 30 septembre 2022	G 300,000,000	91,909,823	340,112,402	112,926,063	120,262,701	965,210,989
Résultat net de l'exercice	-	-	183,146,280	-	-	183,146,280
<i>Autres éléments du résultat global:</i>						
Virement à la réserve légale	-	24,296,681	(24,296,681)	-	-	-
Virement de la réserve de réévaluation – terrain et immeuble	-	-	1,834,930	(1,834,930)	-	-
Virement de réserve biens immobiliers hors exploitation	-	-	(16,870,796)	-	16,870,796	-
Total	-	24,296,681	143,813,733	(1,834,930)	16,870,796	183,146,280
<i>Transactions avec les actionnaires</i>						
Dividendes en espèces	-	-	(72,000,000)	-	-	(72,000,000)
Solde au 30 septembre 2023	G 300,000,000	116,206,504	411,926,135	111,091,133	137,133,497	1,076,357,269

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGEBEL)

État de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires

Exercice terminé le 30 septembre 2024

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	Capital- actions libéré	Réserve légale	Bénéfices non répartis	Réserve de réévaluation – terrain et immeuble	Réserve biens immobiliers hors exploitation	Total
Solde au 30 septembre 2023	G 300,000,000	116,206,504	411,926,135	111,091,133	137,133,497	1,076,357,269
Résultat net de l'exercice	-	-	116,707,854	-	-	116,707,854
<i>Autres éléments du résultat global:</i>						
Virement à la réserve légale	-	14,666,896	(14,666,896)	-	-	-
Virement de la réserve de réévaluation – terrain et immeuble	-	-	1,834,930	(1,834,930)	-	-
Virement de réserve biens immobiliers hors exploitation	-	-	7,014,859	-	(7,014,859)	-
Total	-	14,666,896	110,890,747	(1,834,930)	(7,014,859)	116,707,854
<i>Transactions avec les actionnaires</i>						
Dividendes en espèces	-	-	(75,000,000)	-	-	(75,000,000)
Solde au 30 septembre 2024	G 300,000,000	130,873,400	447,816,882	109,256,203	130,118,638	1,118,065,123

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGEBEL)

État des Flux de Trésorerie

Exercice terminé le 30 septembre 2024

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	Notes	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		G 116,707,854	183,146,280
<i>Éléments de conciliation du résultat net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Plus-value sur placements locaux	7	-	(47,760,698)
Dotations aux pertes de crédit	19	59,625,988	33,584,482
Amortissement des immobilisations	10	16,093,290	16,163,646
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11	17,662,428	13,839,632
Intérêts sur obligations locatives	11	6,749,002	6,211,991
Effet de change sur les contrats en dollars US	11	(1,317,351)	1,398,562
Gain sur dispositions de biens immobiliers hors exploitation	12	(7,130,450)	-
Perte sur dispositions d'immobilisations	10	60,856	426,103
Effet de change - actifs financiers		(7,870,384)	17,353,181
Moins -value sur biens immobiliers hors exploitation	12	-	41,460,597
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif liés aux activités d'exploitation:</i>			
Diminution (augmentation) des placements locaux, net		654,404,353	(142,857,238)
Augmentation des placements à l'étranger		(203,676,171)	(215,600,759)
Diminution (augmentation) des contrats à terme devises, net		23,641,900	(140,703,900)
Remboursement (décaissements) de prêts, net		82,302,951	(61,826,261)
Produit des biens hors exploitation vendus		30,202,205	-
Païement des obligations locatives, net des ajustements	11	(20,577,643)	(21,914,714)
Additions aux biens immobiliers hors exploitation	12	-	(60,460,597)
(Diminution) augmentation nette des dépôts		(243,944,318)	408,590,853
Diminution des emprunts		(112,953,492)	(112,953,492)
Impôts sur le revenu payés		(49,171,190)	(35,401,728)
Variations des autres éléments d'actif et de passif		(29,628,216)	179,490,248
Liquidités provenant des activités d'exploitation		331,181,612	62,186,188
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	10	(50,836,756)	(19,700,643)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(50,836,756)	(19,700,643)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Païement de dividendes en espèces		(75,000,000)	(72,000,000)
(Diminution) augmentation des dettes subordonnées		(6,675,360)	43,259,301
Liquidités utilisées dans des activités de financement		(81,675,360)	(28,740,699)
Augmentation nette des liquidités		198,669,496	13,744,846
Liquidités au début de l'exercice		2,407,708,541	2,133,161,748
Incidence de change sur les liquidités du début de l'exercice		(34,880,995)	225,920,952
Liquidités à la fin de l'exercice	5	G 2,571,497,042	2,372,827,546

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION

Société Générale Haïtienne de Banque d'Épargne et de Logement, S.A. (SOGEBEL) est une société anonyme formée le 24 mai 1988 dans le cadre de la loi du 4 juillet 1984 sur les Banques d'Épargne et de Logement. Elle a reçu l'autorisation de fonctionner par arrêté présidentiel le 1er septembre 1988. Le siège social de SOGEBEL est situé au Boulevard Toussaint Louverture, Route de l'Aéroport.

L'objectif principal de SOGEBEL est la mobilisation de l'épargne nationale ou étrangère en vue de l'octroi de prêts à court, moyen et long terme, devant servir à l'acquisition, la construction ou la restauration d'immeubles à usage résidentiel, commercial et industriel, à caractère social, et à la réalisation d'opérations immobilières.

Société Générale Haïtienne de Banque, S.A. (SOGEBANK) détient directement **45.5%** du capital-actions de SOGEBEL, représentant la totalité des actions de classe "A", et **5.5%** des actions de classe "B". Ces pourcentages d'actions confèrent à SOGEBANK, **77.15%** des droits de vote.

Les autres sociétés du Groupe Sogebank affiliées à SOGEBEL sont:

- Société Générale Haïtienne de Factoring, S.A. (**SOGEFAC**) filiale à **100%** de SOGEBANK
- Société Générale Haïtienne de Cartes de Crédit, S.A. (**SOGECARTE**) filiale à **100%** de SOGEBANK
- Société Générale de Solidarité, S.A. (**SOGESOL**) filiale de SOGEBANK à **100%** au 30 septembre 2024 et **97.94%** au 30 septembre 2023
- Société Générale Haïtienne de Transfert, S.A. (**SOGEXPRESS**) filiale à **82.41%** de SOGEBANK et détenue à **17.59%** par SOGECARTE S.A.
- LAKAY Express filiale à **100%** de Sogexpress
- Société Générale Haïtienne d'Assurance, S.A. (**SOGEASSURANCE**) filiale à **95.00%** de SOGEBANK, et détenue à **5.00%** par Sogexpress
- Banque Intercontinentale de Commerce S.A. (**BIDC**) filiale à **100%** de Sogebank et société en voie de dissolution.

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

(a) Cadre de préparation des états financiers

Les états financiers ci-joints de SOGEBEL ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2025.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments de capitaux propres dans les placements locaux (**note 7**), du terrain et de l'immeuble inclus dans les immobilisations (**note 10**) et des placements en immobilier inclus dans les biens immobiliers hors exploitation (**note 12**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

La méthode utilisée pour mesurer la juste valeur est reflétée aux notes **3 (c), (e), (h) et (j)**.

(c) Monnaie de présentation

Les états financiers ci-joints sont présentés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque.

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Note 6	Placements à l'étranger, net
Note 7	Placements locaux, net
Note 8	Contrats à terme de devises
Note 9	Prêts, net
Note 10	Immobilisations, net
Note 11	Actifs au titre de droits d'utilisation, net et obligations locatives
Note 12	Biens immobiliers hors exploitation
Note 13	Autres éléments d'actif, net.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(d) Estimations et jugement (suite)

Depuis 2023, l'économie haïtienne subit les chocs d'un environnement externe hostile causant des entraves importantes à la libre circulation des biens et des services, affectant ainsi le fonctionnement des entreprises privées et des services de l'État, et causant une augmentation induite des prix des biens et services.

Dès 2023, en vertu de la norme comptable IAS 29 "Information Financière dans les Économies Hyperinflationnistes", cette situation avait résulté au classement d'Haïti, par les grandes firmes d'audit internationales, au titre d'économie hyperinflationniste puisque, comme élément déclencheur, le taux d'inflation cumulatif sur trois ans excédait pour la première fois la barre de 100%, soit 105%

Ce classement IAS 29 par les grandes firmes d'audit internationales perdure au 30 septembre 2024, mais n'est toujours pas encore adopté par les autorités monétaires en Haïti ou par la grande majorité des entités locales vu que la hausse de l'indice d'inflation, élément déclencheur de ce classement, est due à un contexte jugé temporaire. En effet, les facteurs suivants laissent croire en un avenir amélioré :

- Un gouvernement de transition a été mis en place, assisté par une force multinationale, pour renforcer le climat de sécurité et conduire à des élections démocratiques ;
- Une baisse du taux d'inflation en glissement annuel de 31.8% en 2023 et 27.8% en 2024 ;
- Une diminution du taux de change de la gourde par rapport au dollar, soit un taux moyen de 141 gourdes pour un dollar US pour l'exercice 2023 comparé à un taux moyen de 132 gourdes pour un dollar US pour 2024.

Au cas où la situation ne s'améliore pas, la Société reverrait ses états financiers à la lueur des exigences de IAS 29 qui préconise également l'application concurrente par toutes les entités évoluant dans une économie où la norme s'applique.

De l'avis de la Direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les états financiers ci-joints.

(a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément à **IAS no. 21**, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes aux taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état du résultat net.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état du résultat net.

(b) Dépréciation des actifs financiers

En accord avec les exigences de **IFRS 9**, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créances comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour tous les hors bilan reflétés au coût amorti.

Les instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas sujets à dépréciation.

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon **IFRS 9** est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Banque et au système bancaire en général, qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit des emprunteurs.
- La durée de vie des instruments financiers.
- L'intégration de certaines informations prospectives.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)

- Les prévisions concernant le contexte actuel (i.e.: changements au niveau des conditions macroéconomiques, telles que l'inflation, le taux de change de la gourde par rapport au dollar US, les taux d'intérêts et le Produit Intérieur Brut).
- Les troubles politiques avec des conséquences économiques importantes pour le pays qui ont entravé la libre circulation dans certaines zones du pays, affecté le pouvoir d'achat des consommateurs et décapitalisé plusieurs entreprises.
- Les sanctions prises par certains pays contre des agents politiques et économiques accentuant le climat d'incertitude et de crise.

La Direction doit donc exercer un niveau de jugement important pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture. Les critères réglementaires de la Banque Centrale qui ont toujours été en ligne avec la gestion interne de la Banque en termes de risques de crédit et qui présentent l'avantage d'avoir été testés et validés sont également pris en considération. Les ajustements requis pour l'application de **IFRS 9** par rapport aux exigences réglementaires font l'objet d'ajustements et sont reflétés dans le compte de réserve (**note 3 n**).

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

Phase 1 Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration significative de crédit (moins de 31 jours de retard) : les placements à l'étranger (**note 6**), les placements locaux au coût amorti (**note 7**), les prêts (**note 9**), les actifs financiers dans les autres éléments d'actif (**note 13**) et les engagements hors bilan (**note 22**) sont considérés dans cette catégorie. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont comptabilisées pour les 12 mois à venir.

Phase 2 Les actifs financiers précités, pour lesquels il y a une détérioration du crédit importante depuis la comptabilisation initiale sont considérés comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers (31-90 jours de retard) sont considérés dans cette catégorie. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont comptabilisées sur la durée des actifs financiers.

(à suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(b) **Dépréciation des actifs financiers (suite)**

Phase 3 Les actifs financiers précités qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les actifs financiers (plus de 90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont aussi comptabilisées pour la durée des actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquels l'institution a épuisé tous les recours légaux et autres, sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

Si la notation du risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet instrument à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de Défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimé.
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représentant le montant du principal et des intérêts.
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représentant le pourcentage non sécurisé de l'ECD; elle prend en considération le montant net des garanties récupérables.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit sur les actifs financiers sont comptabilisées dans les dotations aux pertes de crédit à l'état du résultat net (**note 19**).

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Détermination de la juste valeur

IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet. Elle comporte trois niveaux.

- Les données d'entrée de **Niveau 1** qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.
- Les données d'entrée de **Niveau 2** sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de **Niveau 1** qui sont observables directement ou indirectement. Elles comprennent les cours sur des marchés actifs ou non actifs, pour des actifs ou passifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** sont des données non observables concernant l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur, seulement dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles.

La juste valeur d'un actif correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La Norme **IFRS 13** considère le marché principal comme le marché sur lequel on observe le volume et le niveau d'activité les plus élevés et le marché le plus avantageux comme le marché qui maximise le montant qui serait reçu, ou minimise le montant qui serait payé pour la transaction en question en l'absence de marché principal.

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers, les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (**Niveau 1**). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (**Niveau 2**).

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres, la Banque se réfère aux informations financières disponibles (ie : valeur comptable récente des actions ou valeur de transactions récentes similaires sur le marché). Pour l'évaluation des terrains et des immeubles au niveau des immobilisations (**note 10**) et des placements immobiliers (**note 12**), la Banque a retenu les services d'experts en immobilier. La Direction a travaillé en collaboration avec ces experts pour évaluer les techniques utilisées et les données appropriées en fonction des conditions du marché.

(à suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(d) **Liquidités**

Les liquidités sont comptabilisées au coût amorti et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH en couverture des réserves, les dépôts à Sogebank et à une institution financière étrangère avec une maturité à très court terme et/ou remboursables sur demande et les effets en compensation.

(e) **Placements**

À leur comptabilisation initiale, la Banque procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net selon les catégories définies par **IFRS 9**.

*i) **Au coût amorti.*** Ces placements sont composés des instruments de créances suivants : obligations du gouvernement des États-Unis et autres obligations de sociétés privées et financières (**note 6**), dépôts à terme et obligations dans des sociétés privées locales (**note 7**) qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ils sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de chaque instrument dans les revenus d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers. Ces placements sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

Les gains et les pertes réalisés lors de leur vente sont imputés à l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

*ii) **Juste valeur par le biais du résultat net.*** Ces placements consistent en des instruments de capitaux propres dans des sociétés privées locales (**note 7**) qui sont comptabilisés à leur juste de valeur, par le biais du résultat net. Ces placements sont généralement acquis en vue de revente ou dans le but de réaliser des plus-values. Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état du résultat net ainsi que les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts non productifs, consistent en des prêts au défaut de paiement avec 90 jours de retard et plus. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts réguliers lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

Les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire, sur le remboursement du principal par rapport aux dispositions prises par la Banque Centrale suite aux troubles politiques dans le pays. Ces prêts respectent les modalités de paiements d'intérêts. Les prêts qui, au terme du moratoire, se régularisent sont reclassifiés dans leurs catégories respectives. Les prêts qui nécessitent des modifications plus importantes aux conditions initiales, en raison de la détérioration de la situation économique de l'emprunteur, sont classifiés comme prêts restructurés.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les modalités en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Lorsque les modifications de ces modalités n'ont pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt restructuré n'est pas décomptabilisé. Le risque de défaillance selon les modalités modifiées est comparé au risque de défaillance selon les modalités contractuelles initiales pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouveau prêt pour l'application du modèle de dépréciation. Ce traitement peut engendrer un gain ou une perte sur la décomptabilisation.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes de crédit attendues établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement aux résultats.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Prêts (suite)

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation des pertes de crédit attendues sur le portefeuille de prêts à cette date, conformément à ce qui est décrit à la **note 3b**.

Les pertes de crédit attendues apparaissant à l'état du résultat net représentent la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, des transferts entre phases et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de crédit attendues exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes de crédit attendues reflétée au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires (**3 n**).

(g) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les contrats de location sont comptabilisés en accord avec les prescrits de **IFRS 16**.

À la comptabilisation initiale, la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location relatifs aux propriétés louées en accord avec **IFRS 16**.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative, augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur, plus une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent moins tout avantage incitatif à la location reçue. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la durée probable anticipée du contrat de location.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(g) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (suite)

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début, en utilisant le taux d'emprunt marginal. Ce passif monétaire est exprimé en la monnaie de contrat de location y relatif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Banque modifie son évaluation relative à l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation. L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré au résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Dans le cas des contrats variables, qui sont exprimés en fonction d'un indice, comme le taux de change, la variation de prix (l'effet de l'indexation) est capitalisée à l'actif et est amortie sur la durée restante de l'actif au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif relative aux obligations locatives sont comptabilisés au poste frais locaux, matériel et mobilier à l'état du résultat net.

La comptabilisation des contrats de location selon **IFRS 16**, implique du jugement et requiert de la Banque l'application d'hypothèses et d'estimations, pour déterminer:

- Que le taux d'intérêt approprié soit utilisé pour actualiser les obligations locatives.
- Que la durée des contrats de location soit adéquate. Pour ceci, la Banque doit évaluer si elle a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation de contrat sera exercée, en tenant compte de certains aspects comme : les modalités du contrat, la nature et la location du bien, l'existence d'améliorations locatives importantes, la disponibilité de solutions alternatives pour se localiser dans la même zone.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(h) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût, à l'exception du terrain et de l'immeuble qui sont présentés à leur juste valeur conformément au traitement permis par IAS 16.

À l'exception du terrain, des aménagements et améliorations locatives ainsi que des investissements en cours, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles. Les aménagements et améliorations locatives sont amortis sur le moindre de la durée de vie ou la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimable à partir du moment où ils seront prêts à être mis en utilisation.

La juste valeur du terrain et de l'immeuble a été déterminée à partir d'évaluations d'experts indépendants en immobilier en date du 30 septembre 2020. Les valeurs nettes aux livres ont été ajustées, à cette date, aux justes valeurs ainsi déterminées. L'effet de réévaluation a été comptabilisé, net des impôts reportés y relatifs, à un poste distinct de réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires (3 o). La nouvelle durée de vie de l'immeuble a été estimée à 25 ans et il est amorti linéairement en prenant en considération une valeur résiduelle de 10 % de sa juste valeur.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont:

Immeuble	4%
Équipement, matériel et mobilier	10% - 20%
Matériel roulant	25%
Matériel et équipement informatique	20%
Aménagements et améliorations locatives	10% - 33%
Logiciels informatiques	20%

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(h) Immobilisations (suite)

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés au résultat net. Lorsque des terrains et immeubles réévalués sont vendus, la plus-value y relative, reflétée à la réserve de réévaluation, est virée aux bénéfices non répartis.

(i) Propriétés détenues pour revente

Conformément à **IFRS 5**, les propriétés détenues pour revente, présentées dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs, en compensation des montants dus incluant les soldes de prêts, des intérêts à recevoir et des frais déboursés par la Banque à des fins de reprise. Elles sont comptabilisées à la juste valeur estimative, à la date de la transaction.

La Banque a établi un programme actif de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai ne dépassant pas en général un an à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque.

Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés aux placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(i) Propriétés détenues pour revente (suite)

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve est requise sur les propriétés détenues pour revente selon les modalités décrites à la **note 3p** et est comptabilisée au poste de réserve biens immobiliers hors exploitation, à l'état de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

(j) Placements en immobilier

Les placements en immobilier, présentés dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que ces biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces terrains et immeubles sont gardés à leur juste valeur et ne sont pas amortis conformément au traitement permis par **IAS 40**. Les justes valeurs sont revues à la fin de chaque exercice à partir d'expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans les justes valeurs de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état du résultat net.

Les revenus de loyers et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état du résultat net.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve est requise sur les placements en immobilier selon les modalités décrites à la **note 3p** et est comptabilisée au poste de réserve biens immobiliers hors exploitation, à l'état de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(k) Dépôts, emprunts et dettes subordonnées

Les dépôts, emprunts et les dettes subordonnées constituent des passifs financiers qui sont initialement mesurés à leur juste valeur, net des coûts des transactions directement attribuables à l'émission de ces instruments, et comptabilisés ensuite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. La juste valeur de ces passifs financiers est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché.

Les frais d'intérêts payés sur ces titres sont comptabilisés au poste frais d'intérêts de l'état du résultat net.

(l) Capital-actions

Le capital-actions reflété à l'avoir des actionnaires est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis.

Les dividendes sur les actions ordinaires sont enregistrés lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires contre les bénéfices non répartis.

(m) Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le revenu avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré. En accord avec la Banque Centrale, ce poste est réduit également dans le cadre de l'augmentation de capital-actions, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de la Banque.

(n) Réserve générale pour pertes sur prêts

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts établi par la Direction est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale par rapport aux provisions calculées selon la Norme Internationale IFRS 9. Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(o) Réserve de réévaluation – terrain et immeuble en exploitation

L'excédent de réévaluation, net des impôts reportés y relatifs, résultant de la réévaluation du terrain et de l'immeuble en exploitation est reflété au poste de réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires. Sur une base annuelle, un montant correspondant à la différence entre l'amortissement calculé selon la valeur réévaluée des immeubles et l'amortissement calculé selon le coût original, est viré aux bénéfices non répartis.

Toute moins-value résultant de la réévaluation du terrain ou de l'immeuble est enregistrée directement comme une dépense à l'état du résultat net à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble antérieurement réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires.

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires.

(p) Réserve biens immobiliers hors exploitation

Le poste de réserve biens immobiliers hors exploitation est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH sur les biens immobiliers hors exploitation en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées comme suit:

- À la réception, 30% de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation, à partir de l'application de cette Loi,
- Annuellement, 20% de la valeur inscrite des biens adjugés ou reçus en dation de paiement, non vendus après un délai de deux ans, jusqu'à 100% de la valeur inscrite.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(p) Réserve biens immobiliers hors exploitation (suite)

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires. Lorsque la Banque dispose de biens immobiliers hors exploitation, les réserves déjà constituées sur ces biens sont virées aux bénéficiaires non répartis.

(q) Intérêts

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts et les placements, et les dépenses d'intérêts sur les dépôts, les emprunts et les dettes subordonnées.

(r) Commissions

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état du résultat net lorsque les services sont rendus.

(s) Impôts sur le revenu

Conformément à **IAS no. 12**, les impôts sur le revenu comprennent les impôts courants et les impôts reportés. La dépense d'impôts est enregistrée à l'état du résultat net excepté lorsqu'elle se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires. Dans ce cas, l'effet de l'impôt y relatif est également imputé à l'avoir des actionnaires et à l'état du résultat global.

Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires, ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer de la Banque.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(s) Impôts sur le revenu (suite)

Les impôts reportés, provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif ou de passif.

La Banque a comptabilisé aux autres éléments de passif, l'impôt reporté résultant de la réévaluation du terrain et de l'immeuble, qui est amorti annuellement sur la durée de vie de l'immeuble réévalué ; l'impôt reporté sur la plus-value des placements en immobilier – Groupe, à cause de l'aspect plus permanent qui sera renversé à la disposition de ces placements; l'impôt reporté relatif à la juste valeur des instruments de capitaux propres qui sera renversé lors de la disposition de ces instruments, et l'impôt reporté relatif aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives qui est amorti annuellement sur la durée des contrats.

(t) Réserves statutaires

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques d'épargne et de logement doivent garder à la Banque Centrale des réserves obligatoires totalisant, aux 30 septembre 2024 et 2023, 28.50% sur les passifs en gourdes et 28.5% sur les passifs en monnaies étrangères. La réserve sur les passifs en devises étrangères doit être constituée à 41.50% en monnaie étrangère et 87.5% en gourdes aux 30 septembre 2024 et 2023.

(u) Contrats à terme de devises

Les contrats à terme de devises comprennent les contrats à terme de gré à gré portant sur des engagements d'échanger deux devises (gourdes et dollars US) à une date ultérieure selon un taux et des modalités convenus entre les deux parties à la date du contrat. Ces contrats à terme de devises reflètent les montants à recevoir dans une devise et les montants à remiser dans une autre devise en accord avec les modalités des contrats respectifs.

(v) Résultat net par action équivalente de capital libéré

Le résultat net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le résultat net de l'exercice, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(w) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

En date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2024. Elles n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers de SOGEBEL. Ce sont principalement :

<p><i>Modifications d'IAS 1</i> <i>Classification de passifs comme courants ou non courants</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2024. Les modifications précisent que la classification de certains passifs comme courants ou non courants pourrait changer. De plus, les sociétés pourraient devoir fournir de nouvelles divulgations sur les passifs assujettis à des clauses restrictives.</p>
<p><i>Modifications d'IAS 7 et IFRS 7</i> <i>Accords de financement des fournisseurs</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2024. Les modifications requièrent l'ajout d'informations additionnelles sur les accords de financement avec des fournisseurs, qui permettront de mieux évaluer l'incidence sur les flux de trésorerie.</p>
<p><i>Modification d'IFRS 16</i> <i>Obligations locatives découlant d'une cession de bail</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2024. Cette modification affecte le traitement des paiements variables découlant d'une cession de bail. Elle introduit un nouveau modèle comptable pour les paiements variables.</p>
<p><i>Modification d'IAS 21</i> <i>Taux de change de monnaies étrangères</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2025. Cette modification clarifie comment une société estime un taux de change courant lorsqu'une devise manque d'échangeabilité.</p>

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(w) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application (suite)

Modification d'IFRS 9 et IFRS 7
Classification et évaluation des instruments financiers

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2026. Les modifications comprennent des indications sur le classement des actifs financiers, y compris ceux qui comportent des caractéristiques conditionnelles. Les sociétés seront désormais tenues de fournir des informations supplémentaires sur les actifs et les passifs financiers qui ont des caractéristiques conditionnelles.

IFRS 18
États financiers : présentation et divulgation

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2027, IFRS 18, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers, apportera plus de cohérence dans la façon dont les sociétés présentent leurs résultats et leurs flux de trésorerie. Cela inclut également la communication de certaines mesures «non conformes aux IFRS», notamment les Mesures de Performance Choies par la Direction (MPCD), qui feront désormais partie des états financiers audités.

IFRS 19
Simplification du reporting des filiales qui n'ont pas d'exigences de redevabilité à l'égard du public

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2027. Une filiale qui n'a pas de redevabilité à l'égard du public et dont la société mère produit des comptes consolidés selon les IFRS est autorisée à appliquer IFRS 19 qui pourra considérablement réduire l'étendue de leur divulgation.

Modifications d'IFRS 10 et IAS 28
États financiers consolidés et participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur de ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprises associées, et coentreprises.

La Direction ne prévoit pas que l'entrée en vigueur de ces normes et modifications aura une incidence significative sur les états financiers de la Banque dans les exercices futurs.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque. Cette gestion de risques est assurée par les différents comités issus du Conseil d'Administration et de la Direction de la Banque.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit, de marché qui incluent les risques de change et de taux d'intérêts.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de SOGEBEL est comme suit:

(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Le risque de liquidités peut se matérialiser dans la mesure où SOGEBEL ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds. Une gestion efficace des liquidités est essentielle pour maintenir la confiance du marché et protéger le capital de la Banque.

Pour gérer ce risque, le département de la comptabilité de SOGEBEL assure une surveillance quotidienne des liquidités, à travers son comité de Trésorerie qui porte une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds, tout en respectant les exigences statutaires qui s'appliquent à SOGEBEL. Le Comité de Trésorerie se réunit une fois par semaine pour assurer une gestion à court et à moyen terme de ses besoins opérationnels de liquidités et le suivi des rapports de liquidités et des réserves obligatoires.

SOGEBEL respecte en général les normes prudentielles de la Banque Centrale en matière de liquidités et elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3 aux 30 septembre 2024 et 2023.

(à suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

Les dates d'échéance des passifs financiers de SOGEBEL étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2024

	Courants	1-3 mois	4 mois -1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 14)					
Dépôts à vue	G 113,367,388	-	-	-	113,367,388
Dépôts d'épargne	5,295,344,200	-	-	-	5,295,344,200
Dépôts à terme	-	189,571,936	1,040,524,768	1,547,013,684	2,777,110,388
Total dépôts	5,408,711,588	189,571,936	1,040,524,768	1,547,013,684	8,185,821,976
Obligations locatives (note 11)	-	4,102,073	12,306,219	104,091,185	120,499,477
Emprunts – BRH (note 15)	-	27,919,873	83,813,285	612,315,593	724,048,751
Contrats à terme de devises (note 8)	-	792,709,150	-	-	792,709,150
Autres éléments de passif, net des impôts à payer minoritaires et des impôts reportés	400,412,132	-	-	-	400,412,132
Dettes subordonnées (note 17)	-	-	-	315,544,080	315,544,080
	400,412,132	824,731,096	96,119,504	1,031,950,858	2,353,213,590
	G 5,809,123,720	1,014,303,032	1,136,644,272	2,578,964,542	10,539,035,566

30 septembre 2023

	Courants	1-3 mois	4 mois -1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 14) :					
Dépôts à vue	G 107,508,028	-	-	-	107,508,028
Dépôts d'épargne	4,945,001,623	-	-	-	4,945,001,623
Dépôts à terme	-	23,786,814	1,092,401,767	2,261,068,062	3,377,256,643
Total dépôts	5,052,509,651	23,786,814	1,092,401,767	2,261,068,062	8,429,766,294
Obligations locatives (note 11)	-	4,188,852	12,566,558	120,338,490	137,093,900
Emprunts – BRH (note 15)	-	27,919,873	82,813,285	726,269,085	837,002,243
Contrats à terme de devises (note 8)	-	792,709,150	-	-	792,709,150
Autres éléments de passif, net des impôts à payer minoritaires et des impôts reportés	442,179,020	-	-	-	442,179,020
Dettes subordonnées (note 17)	-	-	-	322,219,440	322,219,440
	442,179,020	824,817,875	95,379,843	1,168,827,015	2,531,203,753
	G 5,494,688,671	848,604,689	1,187,781,610	3,429,895,077	10,960,970,047

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations financières et/ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que par la Réserve Fédérale des États-Unis et par certains organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs, ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

	2024	2023
Liquidités: (note 5)		
Dépôts à la BRH	G 2,021,585,349	1,977,401,717
Dépôts à Sogebank	179,617,439	247,519,060
Dépôts à une institution financière étrangère	234,153,096	71,982,076
Effets en compensation	52,849,046	35,196,956
	<u>2,488,204,930</u>	<u>2,332,099,809</u>
Placements		
Placements locaux, net (note 7)	1,183,491,683	1,837,882,130
Placements à l'étranger, net (note 6)	1,108,387,303	905,220,322
	<u>2,291,878,986</u>	<u>2,743,102,452</u>
Contrats à terme de devises (note 8)	<u>1,117,551,950</u>	1,141,193,850
Crédit		
Prêts, net (note 9)	<u>5,002,304,180</u>	5,134,420,396
Autres actifs: (note 13)		
Comptes à recevoir - affiliés	3,889,299	1,201,487
Comptes à recevoir – autres, net	35,696,496	12,149,730
	<u>39,585,795</u>	13,351,217
Total	G 10,939,525,841	11,364,167,724

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

(i) Liquidités

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides et, par conséquent, non à risque. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2024 et 2023, 81% et 85% respectivement de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale en couverture des réserves, 7.0% et 10.5% de ces liquidités sont gardées à Sogebank, société mère de SOGEBEL.

(ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

La Banque considère les placements à l'étranger et les placements locaux comme à risque modéré. Les informations financières sur ces institutions sont revues périodiquement par la Direction afin de déterminer la viabilité de ces placements.

Jusqu'au 30 septembre 2023, les conditions économiques aux États-Unis avaient occasionné une baisse sur le marché boursier. Conséquemment, la valeur des placements à l'étranger avait connu une moins-value cumulée non réalisée de (G 18,693,667) sur les placements gardés à maturité au 30 septembre 2023. Cette moins-value s'est résorbée à (G 5,114,276) au cours de l'exercice 2024 (**note 6**).

(iii) Contrats à terme de devises

La Banque considère comme à risque faible les contrats à terme de devises détenus principalement avec la Banque Centrale. La contrepartie de ces contrats à l'actif se retrouve au passif, au taux de change initial.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

(iv) Crédit

Ce risque est géré à SOGEBEL par l'Administration du Crédit en étroite collaboration avec la Direction du Crédit qui supervise la gestion du risque de crédit. La Banque assure un suivi rigoureux et systématique de son portefeuille de prêts par différents mécanismes et politiques. La situation du pays a eu un impact néfaste sur le portefeuille de crédit de la Banque. Le portefeuille de prêts non productifs qui totalisait 4% du portefeuille de crédit au 30 septembre 2023 est passé à 11% au 30 septembre 2024. La Direction suit de très près l'évolution de ces dossiers et a établi les provisions adéquates en fonction des garanties détenues.

À l'intérieur de ses politiques, la Banque respecte en général, les exigences et normes prudentielles de la Banque Centrale: la Circulaire no. 87 sur la classification et l'établissement de provisions pour pertes sur prêts, et la Circulaire no. 83-4 sur la concentration du crédit, restreignant, en fonction de ses fonds propres réglementaires, les montants de crédit pouvant être octroyés à un emprunteur, un groupe d'emprunteurs, et aux principaux secteurs de l'économie.

Tel que reflété à la **note 3b**, les sanctions imposées par certains pays à des agents politiques et économiques en Haïti ont également porté la Banque à prendre des mesures conservatoires concernant les transactions bancaires avec ces partis.

(v) Autres actifs

La Banque considère comme suit les risques de non-paiement sur les autres actifs financiers:

- Risque faible pour les comptes à recevoir de sociétés affiliées représentant en général des transactions à court terme qui sont réglées dans de courts délais.
- Risque modéré pour les comptes à recevoir - autres.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

La répartition par secteur géographique, sur la base de la localisation du risque ultime, des principaux actifs financiers de la Banque est comme suit:

		2024	2023
<u>Liquidités (note 5)</u>			
Haïti	G	2,254,051,834	2,260,117,733
Etats-Unis		<u>234,153,096</u>	<u>71,982,076</u>
		<u>2,488,204,930</u>	<u>2,332,099,809</u>
<u>Placements</u>			
Haïti (note 7)		1,183,491,683	1,837,882,130
Etats-Unis (note 6)		<u>1,108,387,303</u>	<u>905,220,322</u>
		<u>2,291,878,986</u>	<u>2,743,102,452</u>
<u>Contrats à terme de devises (note 8)</u>			
Haïti		<u>1,117,551,950</u>	<u>1,141,193,850</u>
<u>Crédit (note 9)</u>			
Haïti		<u>5,002,304,180</u>	<u>5,134,420,396</u>
<u>Autres actifs (note 13)</u>			
Haïti		<u>39,585,795</u>	<u>13,351,217</u>
Total	G	<u>10,939,525,841</u>	<u>11,364,167,724</u>

(C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui permettent à la Banque d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devises étrangères et le volume du passif libellé dans les mêmes devises, suite à la variation du cours de ces devises.

La circulaire no. 81-5 de la Banque Centrale sur le risque de change, entrée en vigueur le 17 avril 2017, stipule que la position structurelle de change ne doit pas dépasser un rapport maximum de 0.50% entre le cumul des positions longues et courtes (toutes devises confondues) d'une part, et le total des fonds propres comptables d'autre part.

SOGEBEL respecte en général l'exigence de la Banque Centrale qui limite son portefeuille de prêts en dollars US, à 50% de ses passifs en dollars US.

Les positions nettes de change de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2024

	Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G 645,579,120	1,925,917,922	2,571,497,042
Placements	919,443,987	1,372,434,999	2,291,878,986
Contrats à terme de devises	-	1,117,551,950	1,117,551,950
Prêts, net	2,199,606,413	2,802,697,767	5,002,304,180
Autres actifs	17,673,502	21,912,293	39,585,795
Total des actifs financiers	3,782,303,022	7,240,514,931	11,022,817,953
Dépôts	1,701,982,074	6,483,839,902	8,185,821,976
Emprunts – BRH	724,048,751	-	724,048,751
Contrats à terme de devises	792,709,150	-	792,709,150
Obligations locatives	63,594,629	56,904,848	120,499,477
Autres passifs, net des impôts reportés et des impôts à payer - minoritaires	201,592,831	198,819,301	400,412,132
Dettes subordonnées	-	315,544,080	315,544,080
Total des passifs financiers	3,483,927,435	7,055,108,131	10,539,035,566
Actif, net	G 298,375,587	185,406,800	483,782,387

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(i) Risque de change (suite)

30 septembre 2023

		Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G	689,122,888	1,683,704,658	2,372,827,546
Placements		959,204,357	1,783,898,095	2,743,102,452
Contrats à terme de devises		-	1,141,193,850	1,141,193,850
Prêts, net		2,371,005,905	2,763,414,491	5,134,420,396
Autres actifs		7,201,655	6,149,562	13,351,217
Total des actifs financiers		4,026,534,805	7,378,360,656	11,404,895,461
Dépôts		1,767,612,725	6,662,153,569	8,429,766,294
Emprunts – BRH		837,002,243	-	837,002,243
Contrats à terme de devises		792,709,150	-	792,709,150
Obligations locatives		71,625,361	65,468,539	137,093,900
Autres passifs, net des impôts reportés et des impôts à payer - minoritaires		217,347,146	224,831,874	442,179,020
Dettes subordonnées		-	322,219,440	322,219,440
Total des passifs financiers		3,686,296,625	7,274,673,422	10,960,970,047
Actif, net	G	340,238,180	103,687,234	443,925,414

Aux 30 septembre, les taux de change du dollar US par rapport à la gourde étaient comme suit:

	2024	2023
Dollars US / HTG	131.4767	134.2581

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les positions de change de la Banque, en dollars en valeur absolue, étaient respectivement de \$ 1,410,187 et \$ 772,298 . Par conséquent, la fluctuation d'une gourde aurait un impact de G 1,410,187 et G 772,298 respectivement.

(À suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(ii) Risque de taux d'intérêts

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur les résultats et par conséquent, sur le capital de la Banque. Il correspond au risque que les dépenses d'intérêts soient supérieures aux revenus d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'importance et de l'évolution des variations des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers.

La Banque exerce un suivi rigoureux sur deux groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les placements, emprunts et les dettes subordonnées.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercices, les profils de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers étaient comme suit:

	%	2024	%	2023
Taux d'intérêts fixes:				
Actifs financiers	24%	2,077,363,645	23%	2,108,916,629
Passifs financiers	48%	<u>(4,887,381,758)</u>	53%	<u>(5,517,574,710)</u>
Net		<u>(2,810,018,113)</u>		<u>(3,408,658,081)</u>
Taux d'intérêts variables:				
Actifs financiers	76%	6,530,168,781	77%	7,045,616,819
Passifs financiers	52%	<u>(5,293,761,973)</u>	47%	<u>(4,869,893,029)</u>
Net		<u>1,236,406,808</u>		<u>2,175,723,790</u>
Total-actifs financiers porteurs d'intérêts	100%	8,607,532,426	100%	9,154,533,448
Total-passifs financiers porteurs d'intérêts	100%	<u>(10,181,143,731)</u>	100%	<u>(10,387,467,739)</u>
		G (1,573,611,305)		(1,232,934,291)

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

La Direction estime qu'une fluctuation des taux d'intérêts pourrait avoir une incidence sur les résultats de l'exercice; cependant, cette incidence est mitigée par le fait que la plupart des passifs financiers à taux d'intérêts fixes sont de courte durée, à l'exception des emprunts BRH représentant environ 15% des passifs financiers à taux d'intérêts fixes en 2024 et en 2023 mais qui sont à des taux d'intérêts très bas, et des dettes subordonnées qui représentent environ de 6% des passifs financiers à taux d'intérêts fixe.

Par conséquent, la Direction n'a pas jugé nécessaire d'effectuer une analyse de sensibilité des taux d'intérêts.

(D) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont définis comme le capital-actions libéré, les réserves établies et les bénéfiques non répartis. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à ses actionnaires un niveau de dividendes satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assumer son développement futur.

Les fonds propres réglementaires sont essentiellement constitués :

- *des fonds propres de base de Catégorie 1 (Catégories 1A et 1B) attribuables aux actionnaires ordinaires nonobstant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation, la réserve de réévaluation, et la réserve générale pour pertes sur prêts.*
- *des fonds propres complémentaires (Catégorie 2) composés : d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années, incluant les primes d'émission de ces instruments ; la réserve générale pour pertes sur prêts ; les provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs, conformément à IFRS 9.*

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (Circulaire 88-1) en matière de fonds propres réglementaires. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires :

Ratio de levier (actif/fonds propres) - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part.

Ratio de couverture des actifs à risques (fonds propres/actifs à risque) - Un rapport minimum de 12% entre les fonds réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et hors bilan, pondérés en fonction du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

En sus de l'exigence minimale de 12% fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à 2.5% des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A). Le non-respect de cette exigence additionnelle ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1 A : ratio minimum de 9.25% des risques pondérés ;
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de 11.50% des risques pondérés ;
- Total des fonds propres : ratio minimum de 14.5% des risques pondérés.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Ratios requis	2024	2023
Ratios actif/fonds propres	10.54	10.96
Ratio minimum des fonds propres de base de catégorie 1 A (9.25%)	10.67%	15.66%
Ratio minimum de fonds propres catégorie 1 (11.5%)	10.67%	15.66%
Ratio minimum total des fonds propres (14.5%)	13.83%	21.31%

(5) LIQUIDITÉS

Les liquidités se présentent comme suit:

	2024	2023
Encaisse	G 83,292,112	40,727,737
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH)	2,021,585,349	1,977,401,717
Dépôt à une institution financière étrangère	234,153,096	71,982,076
Dépôts à Sogebank (note 23)	179,617,439	247,519,060
Effets en compensation	52,849,046	35,196,956
TOTAL LIQUIDITÉS	G 2,571,497,042	2,372,827,546

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) font partie du calcul de la couverture des réserves obligatoires, devant être maintenues par la Banque, sur l'ensemble de son passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Les dépôts à la BRH ne portent pas d'intérêts.

Le dépôt à une institution financière étrangère porte un taux d'intérêts de 4.50% en 2024 et 5.00% en 2023.

Les dépôts à Sogebank sont des comptes courants qui sont rémunérés comme suit aux 30 septembre:

	2024	2023
Comptes en gourdes	2.10%	3.00%
Comptes en dollars	1.00%	1.08%

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(5) LIQUIDITÉS (SUITE)

La répartition des liquidités en gourdes et dollars US est la suivante:

		2024	2023
Liquidités en gourdes	G	645,579,120	689,122,888
Liquidités en dollars US		<u>1,925,917,922</u>	<u>1,683,704,658</u>
	G	2,571,497,042	2,372,827,546

(6) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger au coût amorti, net sont comme suit :

		2024	2023
Placements au coût amorti	G	1,101,439,281	902,513,766
Intérêts à recevoir		<u>9,725,935</u>	<u>4,975,279</u>
		1,111,165,216	907,489,045
Provision pour pertes de crédit attendues		<u>(2,777,913)</u>	<u>(2,268,723)</u>
PLACEMENTS AU COÛT AMORTI, NET	G	1,108,387,303	905,220,322

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger au coût amorti et la juste valeur sont comme suit :

		2024	2023
<i>Obligations du Gouvernement des États-Unis :</i>			
Coût amorti	G	680,391,923	465,204,317
Juste valeur		680,512,192	457,876,107
Plus (moins) – value		120,269	(7,328,210)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		1 mois à 10 ans	3 mois à 3 ans
<i>Taux d'intérêts</i>		3.50% à 5.65%	3.30% à 3.50%
<i>Autres obligations de sociétés privées et financières :</i>			
Coût amorti	G	421,047,358	437,309,449
Juste valeur		415,812,813	425,943,892
Plus (moins) - value		(5,234,545)	(11,365,557)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		2 ans à 4 ans	1 an à 4 ans
<i>Taux d'intérêts</i>		1.13% à 5.50%	1.13% à 6.00%
TOTAL-PLACEMENTS AU COÛT AMORTI	G	1,101,439,281	902,513,766
Plus (moins) – value non comptabilisée sur placements gardés à échéance		<u>(5,114,276)</u>	<u>(18,693,767)</u>
JUSTE VALEUR TOTALE DES PLACEMENTS	G	1,096,325,005	883,819,999

(à suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(6) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti a ainsi évolué :

		Phase 1	
		Non dépréciés	
		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	(2,268,723)	(158,325)
Dotation aux pertes de crédit de l'exercice (note 19)		(556,191)	(2,088,132)
Effet de change		47,001	(22,266)
Solde à la fin de l'exercice	G	2,777,913	(2,268,723)

(7) PLACEMENTS LOCAUX, NET

Aux 30 septembre, les placements locaux sont comme suit:

		2024	2023
Placements locaux au coût amorti, net (a)	G	999,074,408	1,653,464,855
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (b)		184,417,275	184,417,275
TOTAL PLACEMENTS LOCAUX, NET	G	1,183,491,683	1,837,882,130

(à suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(7) PLACEMENTS LOCAUX, NET (SUITE)

a) Les placements locaux au coût amorti sont comme suit :

		2024	2023
DEPÔTS À TERME :			
Dépôts à terme Sogebank – en dollars	G	197,215,050	771,984,075
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>4.26%</i>	<i>0.50% à 4.25%</i>
<i>Échéance</i>		<i>Octobre à décembre 2024</i>	<i>Octobre à décembre 2023</i>
Intérêts à recevoir		<u>757,499</u>	<u>2,803,007</u>
		<u>197,972,549</u>	<u>774,787,082</u>
Dépôts à terme Sogebank – en gourdes	G	725,000,000	800,000,000
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>10% à 10.5%</i>	<i>10% à 11.5%</i>
<i>Échéance</i>		<i>Décembre 2024</i>	<i>Nov. à déc. 2023</i>
Intérêts à recevoir		<u>10,026,712</u>	<u>11,204,794</u>
		<u>735,026,712</u>	<u>811,204,794</u>
TOTAL DEPÔTS À TERME ET INTÉRÊTS À RECEVOIR (note 23)	G	932,999,261	1,585,991,876
OBLIGATIONS :			
Obligations E-Power – en dollars (i)	G	65,738,350	67,129,050
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>6%</i>	<i>6%</i>
<i>Échéance</i>		<i>31 mars 2026</i>	<i>31 mars 2026</i>
Intérêts à recevoir		<u>994,181</u>	<u>1,015,219</u>
TOTAL OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR	G	66,732,531	68,144,269
TOTAL PLACEMENTS LOCAUX AU COÛT AMORTI ET INTÉRÊTS À RECEVOIR	G	999,731,792	1,654,136,145
Provision pour pertes de crédit attendues		<u>(657,384)</u>	<u>(671,290)</u>
TOTAL PLACEMENT LOCAUX AU COÛT AMORTI, NET	G	999,074,408	1,653,464,855

- (i) Conformément aux prescrits de la Loi de 2002 sur les zones franches et la convention d'établissement signée entre l'État Haïtien et E-Power, ces obligations et les revenus d'intérêts qui en découlent sont exonérés de l'impôt sur le revenu. Pour les exercices 2024 et 2023, l'effet fiscal des exonérations pour les intérêts ont totalisé G 1,191,677 et G 1,271,808 (note 21).

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(7) PLACEMENTS LOCAUX, NET (SUITE)

La juste valeur des placements au coût amorti est équivalente au coût étant donné que les taux d'intérêts contractuels sont assimilables aux taux du marché.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti a ainsi évolué :

		Phase 1 Non dépréciés	
		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	(671,290)	(597,500)
Effet de change		13,906	(73,790)
Solde à la fin de l'exercice	G	(657,384)	(671,290)

- b) **Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net** incluent les instruments de capitaux propres dans des sociétés locales comme suit:

		2024	2023
SOGE CARTE, S.A.			
20.25 actions votantes (note 23)	G	46,575	46,575
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE, S.A. (SIF)			
4,264 actions votantes de classe A			
321 actions de classe B	G	180,740,700	180,740,700
SOFIHDES			
242 actions votantes	G	3,630,000	3,630,000
Total	G	184,417,275	184,417,275

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(7) PLACEMENTS LOCAUX, NET (SUITE)

En 2023, la plus-value et l'impôt reporté enregistrés sur ces placements, en fonction de leur juste valeur, est comme suit :

		Plus-value	Impôt reporté (note 21)
Société Immobilière et Financière, S.A. (SIF)	G	47,760,698	14,805,817

En 2024, les fluctuations de juste valeur ne sont pas importantes et n'ont pas été enregistrées.

Société immobilière et Financière (SIF) est une société apparentée au Groupe Sogebank.

(8) CONTRATS À TERME DE DEVISES

Les contrats à terme de devises se présentent comme suit :

		2024	2023
Contrats de change à l'actif :			
Contrat avec BRH (a)	G	1,117,551,950	1,141,193,850
Contrats de change au passif :			
Contrat avec BRH (a)	G	792,709,150	792,709,150

- (a) Dans le cadre de ses opérations de gestion de trésorerie, Sogebel avait conclu le 2 août 2019 un contrat à terme de devises avec la BRH pour une durée de 270 jours à échéance le 27 mai 2020. Au terme de ce contrat, Sogebel devait céder à la BRH la somme de US\$ 8,500,000 au taux de 93.2599. En contrepartie, la BRH devait céder à Sogebel un montant équivalent à G 792,709,150. Ce contrat a été renouvelé à plusieurs reprises. Le dernier contrat a une date de maturité de décembre 2024 et porte un taux d'intérêt de 4%.

Les effets de change résultant de la réévaluation de ces contrats de change sont reflétés à l'état du résultat net.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET

Les prêts se présentent comme suit:

		2024	2023
Prêts hypothécaires	G	3,014,800,431	3,375,303,609
<i>Prêts financés par la BRH:</i>			
Prêts au logement - "KAYBEL" (a)		669,412,448	714,309,167
Prêts - projets immobiliers (b)		191,517,071	192,906,955
		860,929,519	907,216,122
Prêts avec moratoire (c)		193,539,611	167,126,874
Prêts garantis par aval et collatéral		105,713,483	116,790,258
Prêts hypothécaires aux employés et aux membres de la Direction		255,498,071	233,976,988
Prêts restructurés		271,569,961	290,491,894
Avances en comptes courants		26,281,410	21,745,312
Total prêts courants		4,728,332,486	5,112,651,057
Prêts non productifs		520,401,556	221,032,085
Total prêts		5,248,734,042	5,333,683,142
Intérêts à recevoir		65,093,691	62,447,542
Total prêts et intérêts à recevoir		5,313,827,733	5,396,130,684
Provision pour pertes de crédit attendues		(311,523,553)	(261,710,288)
TOTAL PRÊTS, NET	G	5,002,304,180	5,134,420,396

Aux 30 septembre, les soldes des prêts nets en différentes monnaies se présentent ainsi:

		2024	2023
Prêts nets en gourdes	G	2,199,606,413	2,371,005,905
Prêts nets en dollars US		2,802,697,767	2,763,414,491
TOTAL PRÊTS, NET	G	5,002,304,180	5,134,420,396

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

- (a) Dans un accord signé en date du 21 octobre 2015, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a accordé un emprunt à Sogebel à travers un programme (Kaybel) pour la construction et/ou la réhabilitation d'immeubles résidentiels. La durée de ces prêts à des particuliers ne peut excéder 10 ans. Le taux d'intérêts sur ces prêts ne pourra pas dépasser 10%, et il ne peut être révisé qu'après 10 ans, d'un commun accord entre les parties. Au cas où Sogebel aurait épuisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille. Les soldes et modalités de ces emprunts sont reflétés à la **note 15a**.

La BRH consent également une dérogation pour dépassement de la limite sectorielle accordant un ratio de 50% au lieu de 25%, ainsi qu'une dérogation relative à la constitution de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes captées et utilisées pour octroyer les prêts au logement. L'accord ne garantit pas les risques de crédit ou de contrepartie. Aux 30 septembre 2024 et 2023, les prêts hypothécaires Kaybel incluaient des prêts à des apparentés de G 4,817,550 et de G 6,885,613 respectivement (**note 23**).

- (b) Dans le cadre du protocole d'accord signé le 7 novembre 2019 avec la BRH, un prêt de G 44,500,000 a été décaissé pour le financement d'un projet immobilier. Les soldes et modalités de cet emprunt sont reflétés à la **note 15c**. La Banque octroie ce prêt au projet immobilier à un taux fixe de 8%.

Dans le cadre du protocole d'accord signé le 29 mai 2017 avec la BRH concernant le Programme de Promotion de Développement d'Immobilier (PPDI), la Banque de la République d'Haïti (BRH) a décaissé, en date du 15 mars 2017, G 170,779,000 à SOGEBEL pour le refinancement d'un projet immobilier. La Banque octroie ce prêt au projet immobilier à un taux fixe de 5%. Les soldes et modalités de cet emprunt sont reflétés à la **note 15b**.

Un moratoire a été accordé à un des promoteurs jusqu'en décembre 2020 prolongé jusqu'en décembre 2021 dans le cadre de la Circulaire 115 de la BRH en date du 19 mars 2020. Des considérations avaient été prises en 2019 pour le versement uniquement des intérêts et le remboursement trimestriel des mensualités.

- (c) Les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire sur le remboursement du principal par rapport aux dispositions prises par la Banque Centrale suite aux troubles politiques qui ont affecté certains secteurs économiques (**note 3 f**).

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des prêts courants et des prêts non productifs était comme suit:

30 septembre 2024

	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts courants					
Avances en comptes courants	G 26,281,410	-	-	-	26,281,410
Autres catégories de prêts	<u>3,017,200,197</u>	<u>589,009,738</u>	<u>346,499,494</u>	<u>749,341,647</u>	<u>4,702,051,076</u>
	G 3,043,481,607	589,009,738	346,499,494	749,341,647	4,728,332,486
%	64%	13%	7%	16%	100%

	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs				
Autres catégories de prêts	G 93,537,719	77,721,593	349,142,244	520,401,556
%	18%	15%	67%	100%

30 septembre 2023

	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts courants					
Avances en comptes courants	G 21,745,312	-	-	-	21,745,312
Autres catégories de prêts	<u>3,244,419,122</u>	<u>758,345,673</u>	<u>573,776,198</u>	<u>514,364,752</u>	<u>5,090,905,745</u>
	G 3,266,164,434	758,345,673	573,776,198	514,364,752	5,112,651,057
%	64%	15%	11%	10%	100%

	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs				
Autres catégories de prêts	G 16,628,119	49,939,042	154,464,924	221,032,085
%	7%	23%	70%	100%

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

30 septembre 2024

		Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 14)	Total
Prêts courants	G	4,611,592,482	90,458,593	4,702,051,075
Prêts non productifs		<u>520,401,555</u>	-	520,401,555
	G	5,131,994,032	90,458,593	5,222,452,630

30 septembre 2023

		Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 14)	Total
Prêts courants	G	6,987,860,995	54,902,345	7,042,763,340
Prêts non productifs		<u>272,962,796</u>	-	272,962,796
	G	7,260,823,791	54,902,345	7,315,726,136

Les taux de rendement moyens sur les prêts sont comme suit:

	2024	2023
Prêts hypothécaires - gourdes	15.98%	14.66%
Prêts hypothécaires - dollars US	10.41%	10.35%
Prêts financés par la BRH - secteur immobilier	6.67%	6.67%
Prêts hypothécaires Kaybel - gourdes	10.34%	10.48%
Prêts garantis par aval et collatéral - gourdes	15.33%	14.03%
Avances en comptes courants - gourdes	17.90%	15.23%
Avances en comptes courants - dollars US	15.04%	12.96%
Prêts hypothécaires aux employés et aux membres de la Direction	11.89%	12.29%
Prêts restructurés – gourdes	16.00%	15.00%
Prêts restructurés - dollars US	12.00%	12.00%

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les prêts aux membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe Sogebank, et à leurs sociétés apparentées s'élevaient à G 86,291,865 et G 139,464,577. Ces prêts portent intérêts à des taux de 8% à 10% en 2024 et 2023, pour les prêts en dollars US, et des taux de 6% à 19% en 2024 et 2023 pour les prêts en gourdes.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts a évolué comme suit :

		Total 2024	Total 2023
Solde au début de l'exercice	G	(261,710,288)	(221,118,352)
Dotation aux pertes de crédit de l'exercice (note 19)		(57,618,271)	(30,000,000)
Effet de change		7,805,006	(17,230,517)
Radiations		-	6,638,581
Solde à la fin de l'exercice	G	(311,523,553)	(261,710,288)

Les variations de l'exercice par phase sont comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2022	G				
Prêts et intérêts à recevoir		3,445,470,619	627,253,161	1,268,219,224	5,340,943,004
Provisions		(13,122,739)	(10,878,869)	(197,116,744)	(221,118,352)
Variation de l'exercice 2022-2023					
Prêts et intérêts à recevoir		(112,707,353)	(185,709,241)	353,604,274	55,187,680
Provisions		(8,125,539)	5,332,698	(37,799,095)	(40,591,936)
Solde au 30 septembre 2023	G				
Prêts et intérêts à recevoir		3,332,763,266	441,543,920	1,621,823,498	5,396,130,684
Provisions	G	(21,248,278)	(5,546,171)	(234,915,839)	(261,710,288)

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<i>Variation de l'exercice 2023-2024</i>				
Prêts et intérêts à recevoir	(1,327,891,402)	1,227,415,437	18,173,014	(82,302,951)
<i>Provisions</i>	13,795,225	(6,754,078)	(56,854,412)	(49,813,265)
Solde au 30 septembre 2024				
	G			
Prêts et intérêts à recevoir	2,004,871,864	1,668,959,357	1,639,996,512	5,313,827,733
<i>Provisions</i>	G	(7,453,053)	(12,300,249)	(291,770,251)
		(311,523,553)		

Les prêts à défaut incluent :

	2024	2023
Prêts et intérêts non productifs	G 520,401,556	230,315,312
Autres prêts (i)	1,119,594,956	<u>1,391,508,186</u>
	G 1,639,996,512	1,621,823,498

(i) Les autres prêts sont classifiés à la phase 3, bien qu'étant à jour parce que selon l'appréciation de la Direction, en fonction des critères prescrits à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

La provision pour pertes sur prêts requise selon la circulaire 87 de la Banque Centrale telle que soumise totalisait respectivement G 303 millions et G 221 millions aux 30 septembre 2024 et 2023. Cette provision est couverte par les postes d'états financiers suivants :

	2024	2023
Provision pour pertes de crédit attendues - Prêts	G 311,523,553	261,710,288
Provision pour pertes de crédit attendues – Hors bilan	1,604,331	2,104,331
	G 313,127,884	263,814,619

(à suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(10) IMMOBILISATIONS, NET

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

	Solde au 30/09/23	Acquisitions	Dispositions et ajustements	Solde au 30/09/24
Terrain	G 91,360,305	-	-	91,360,305
Immeuble	128,714,279	-	-	128,714,279
Équipement, matériel et mobilier	32,036,595	2,245,124	(13,320,046)	20,961,673
Matériel roulant	11,605,260	-	(2,132,029)	9,473,231
Matériel et équipement informatique	13,445,565	1,871,934	(6,351,830)	8,965,669
Aménagements et améliorations locatives	8,617,020	-	-	8,617,020
Logiciels informatiques	4,523,944	-	(4,523,944)	-
Investissements en cours (a)	<u>7,998,352</u>	<u>46,719,698</u>	<u>(1,281,111)</u>	<u>53,436,939</u>
	G 298,301,320	50,836,756	(27,608,960)	321,529,116

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

	Solde au 30/09/23	Amortissement	Dispositions et ajustements	Solde au 30/09/24
Immeuble	G 13,901,144	4,633,714	-	18,534,858
Équipement, matériel et mobilier	20,459,264	5,162,875	(14,109,555)	11,512,584
Matériel roulant	3,267,792	2,416,763	(2,132,029)	3,552,526
Matériel et équipement informatique	9,474,257	2,823,292	(6,782,576)	5,514,973
Aménagements et améliorations locatives	3,457,217	1,050,551	-	4,507,768
Logiciels informatiques	<u>4,517,849</u>	<u>6,095</u>	<u>(4,523,944)</u>	<u>-</u>
	G 55,077,523	16,093,290	(27,548,104)	43,622,709
IMMOBILISATIONS, NET	G 243,223,797		(60,856)	277,906,407

a) Les investissements en cours comprennent essentiellement les débours pour la succursale de Delmas 83 en construction.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(10) IMMOBILISATIONS, NET (SUITE)

- (a) Aux 30 septembre, la valeur nette aux livres du terrain et de l'immeuble hormis l'effet de la réévaluation, est comme suit:

		2024	2023
Terrain	G	1,247,142	1,247,142
Immeuble		54,381,012	57,179,795
TOTAL	G	55,628,154	58,426,937

(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Les actifs au titre de droits d'utilisation des immeubles loués ont ainsi évolué :

Coût

		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	186,759,957	125,902,570
Ajout nouveau contrat		-	52,688,086
Indexation sur les contrats variables		(1,448,431)	8,169,301
Solde à la fin de l'exercice	G	185,311,526	186,759,957

Amortissement cumulé

		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	(39,412,293)	(25,572,661)
Amortissement de l'exercice		(17,662,428)	(13,839,632)
Solde à la fin de l'exercice		(57,074,721)	(39,412,293)
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	128,236,805	147,347,664

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives ont ainsi évolué :

		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	137,093,900	90,540,674
Ajout nouveau contrat		-	52,688,086
Intérêts sur obligations locatives		6,749,002	6,211,991
Indexation sur contrats variables		(1,448,431)	8,169,301
Paiements de loyers		(20,577,643)	(21,914,714)
Effet de change sur les contrats en dollars US		(1,317,351)	1,398,562
SOLDE OBLIGATIONS LOCATIVES EN FIN D'EXERCICE	G	120,499,477	137,093,900
Moins portion à court terme		(32,516,862)	(34,609,284)
	G	87,982,615	102,484,616

Les paiements contractuels non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

		Équivalent en gourdes des contrats en dollars	Contrats variables	Total
Moins d'1 an	G	10,412,955	10,053,960	20,466,915
Entre 1 an et 2 ans		10,412,955	10,053,960	20,466,915
Entre 2 ans et 5 ans		31,238,864	30,161,880	61,400,744
Plus de 5 ans		<u>46,253,503</u>	<u>38,540,181</u>	<u>84,793,684</u>
Total	G	98,318,277	88,809,981	187,128,258

(à suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les montants comptabilisés à l'état du résultat net, en frais de locaux et matériel et mobilier, relatifs aux contrats de location, sont comme suit :

		2024	2023
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	G	17,662,428	13,839,632
Intérêts sur obligations locatives		<u>6,749,002</u>	<u>6,211,991</u>
Total	G	24,411,430	20,051,623

Les dépenses fiscales diffèrent des dépenses comptables comme suit

		2024	2023
Dépenses comptables	G	24,411,430	20,051,623
Dépenses fiscales		<u>20,577,643</u>	<u>21,914,714</u>
Écart		<u>(3,833,787)</u>	<u>1,863,091</u>
Impôts reportés (note 21)	G	<u>(1,188,474)</u>	577,558

Les soldes des transactions liées aux contrats de location avec Sogebank sont comme suit (note 23) :

		2024	2023
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	67,161,688	79,486,422
Obligations locatives		<u>(63,594,629)</u>	<u>(71,625,362)</u>
	G	<u>3,567,059</u>	<u>7,861,060</u>
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	G	10,876,303	9,478,835
Intérêts sur obligations locatives		<u>3,526,049</u>	<u>4,110,236</u>
Total charges aux contrats de location	G	<u>14,402,352</u>	<u>13,589,071</u>

(12) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION

Les biens immobiliers hors exploitation regroupent :

		2024	2023
Propriétés détenues pour revente	G	-	30,000,000
Placements en immobilier - autres		208,846,852	201,918,607
Placements en immobilier loués au Groupe		97,390,326	97,390,326
TOTAL BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION	G	<u>306,237,178</u>	<u>329,308,933</u>

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(12) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)

Les propriétés détenues pour revente ont ainsi évolué:

		2024	2023
Solde au début de l'exercice, net	G	30,000,000	-
Transfert aux placements en immobilier		(30,000,000)	-
Adjudications réalisées durant l'exercice, net		-	60,460,597
Moins-value de l'exercice		-	(30,460,597)
Solde à la fin de l'exercice, net	G	-	30,000,000

Les placements en immobilier – autres ont ainsi évolué:

		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	201,918,607	212,918,607
Transfert des propriétés détenues pour revente		30,000,000	-
Ventes réalisées au cours de l'exercice (a)		(23,071,755)	-
Moins-value sur placements		-	(11,000,000)
Solde à la fin de l'exercice (b)	G	208,846,852	201,918,607

(a) Les ventes de placements en immobilier ont résulté en un gain de G 7,130,450 en 2024.

(b) Aux 30 septembre 2024 et 2023, deux placements en immobilier totalisant G 72,125,171 sont loués et ne sont pas sujets à la réserve de 20%.

Les placements en immobilier loués au Groupe sont comme suit :

		2024	2023
Solde au début et à la fin de l'exercice	G	97,390,326	97,390,326

Les placements en immobilier loués aux entités du Groupe sont comme suit :

		2024	2023
Placement en immobilier loué à Sogefac	G	64,923,700	64,923,700
Placement en immobilier loué à Sogebank		32,466,626	32,466,626
Total	G	97,390,326	97,390,326

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(12) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)

Les revenus de loyers découlant de ces placements sont comme suit :

		2024	2023
Placement en immobilier - Sogefac	G	5,119,718	5,591,295
Placement en immobilier - Sogebank		10,523,655	10,883,575
	G	15,643,373	16,474,870

Les placements en immobilier loués au Groupe ne sont pas sujets aux réserves.

Les biens immobiliers hors exploitation, net de la réserve requise par la BRH décrite à la **note 3p**, sont comme suit :

		2024	2023
Propriétés détenues pour revente	G	-	30,000,000
Moins réserve de 30%		-	(9,000,000)
		-	21,000,000
Placements en immobilier	G	306,237,178	299,308,933
Réserve de 30%		(53,009,063)	(50,930,590)
Réserve de 20%		(77,109,575)	(77,202,907)
Total réserves		(130,118,638)	(128,133,497)
Placements en immobilier net des réserves	G	176,118,540	171,175,436
Total des biens immobiliers hors exploitation	G	306,237,178	329,308,933
Total des réserves		(130,118,638)	(137,133,497)
Total des biens immobiliers hors exploitation, net des réserves	G	176,118,540	192,175,436

(à suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(12) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)

Les réserves de biens immobiliers hors exploitation ont évolué comme suit:

	2024	2023
Réserve 30%		
Solde au début de l'exercice	G 59,930,590	54,230,590
Ventes de l'exercice	(6,921,527)	-
Réserve sur datations de l'exercice	-	18,138,791
Ajustements sur placements réévalués	-	(12,438,791)
Solde à la fin de l'exercice	<u>53,009,063</u>	<u>59,930,590</u>
Réserve 20%		
Solde au début de l'exercice	77,202,907	66,032,111
Réserve de l'exercice	11,658,778	13,370,796
Ventes de l'exercice	(7,752,110)	-
Ajustement	(4,000,000)	(2,200,000)
Solde à la fin de l'exercice	<u>77,109,575</u>	<u>77,202,907</u>
TOTAL RÉSERVES	G 130,118,638	137,133,497

(13) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET

Les autres éléments d'actif se présentent comme suit:

	2024	2023
Comptes à recevoir :		
Comptes à recevoir – affiliés (note 23)	G 3,889,299	1,201,487
Comptes à recevoir vente placement immobilier (note 12)	13,147,670	-
Loyer à recevoir	14,421,350	-
Comptes à recevoir autres	<u>15,810,163</u>	<u>17,885,362</u>
	47,268,482	19,086,849
Provision pour pertes de crédit attendues	<u>(7,682,687)</u>	<u>(5,735,632)</u>
Total comptes à recevoir, net	<u>39,585,795</u>	<u>13,351,217</u>
Autres :		
Papeterie et fournitures de bureau	30,097,865	26,909,300
Assurances payées d'avance - Sogeassurance (note 23)	2,872,009	2,830,629
Autres	<u>1,308,458</u>	<u>1,403,065</u>
	<u>34,278,332</u>	<u>31,142,994</u>
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET	G 73,864,127	44,494,211

(à suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(13) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a ainsi évolué :

	Phase 1	
	Non déprécié	
	2024	2023
Solde au début de l'exercice	G (5,735,632)	(1,712,674)
Dotation de l'exercice (note 19)	(1,951,526)	(3,996,350)
Incidence du change et autres ajustements	4,471	(26,608)
Solde à la fin de l'exercice	G (7,682,687)	(5,735,632)

(14) DÉPÔTS

Les dépôts se présentent comme suit:

	2024	2023
Dépôts à vue:		
Gourdes	G 113,367,388	107,508,028
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	G 743,965,091	789,091,491
Dollars US	<u>4,551,379,109</u>	<u>4,155,910,132</u>
	G 5,295,344,200	4,945,001,623
Dépôts à terme:		
Gourdes	G 844,649,595	871,013,206
Dollars US	<u>1,932,460,793</u>	<u>2,506,243,437</u>
	G 2,777,110,388	3,377,256,643
TOTAL DES DÉPÔTS	G 8,185,821,976	8,429,766,294
Dépôts en gourdes	G 1,701,982,074	1,767,612,725
Dépôts en dollars US	6,483,839,902	6,662,153,569
TOTAL DES DÉPÔTS	G 8,185,821,976	8,429,766,294

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(14) DÉPÔTS (SUITE)

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts ont été comme suit:

	2024	2023
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	0.22%	0.23%
Dollars US	0.03%	0.03%
Dépôts à terme:		
Gourdes	7.84%	8.66%
Dollars US	1.20%	1.28%
Plan d'épargne - retraite		
Gourdes	3.98%	3.95%
Dollars US	3.18%	1.84%
Plan d'épargne -logement		
Gourdes	2.01%	1.59%
Dollars US	0.61%	0.83%

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les dépôts des membres du Conseil d'Administration de SOGEBEL et de leurs sociétés apparentées s'élevaient respectivement à G 82,590,731 et G 71,282,175 . Ces dépôts sont reçus dans le cours normal des affaires et sont rémunérés à des taux d'intérêts comparables aux taux de la clientèle.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, Sogecarte avait des comptes d'épargne à SOGEBEL respectivement pour G 33,435,759 et G 22,400,913 en gourdes, et G 1,026,088 et G 1,248,646 en dollars convertis. Ces comptes courants ne sont pas porteurs d'intérêts (**note 23**). Au 30 septembre 2023, SOGEXPRESS avait un dépôt à terme à SOGEBEL pour un montant de G 75,000,000 à un taux d'intérêt de 8.5%.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les dépôts gardés en nantissement de prêts étaient comme suit:

	2024	2023
Dépôts à terme en dollars US	G 78,228,636	41,771,903
Dépôts à terme en gourdes	2,000,000	<u>13,130,442</u>
Total (note 9)	G 80,228,636	54,902,345

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(15) EMPRUNTS - BRH

Les emprunts – BRH sont libellés en gourdes et sont comme suit:

		2024	2023
Emprunts - Kaybel (a)	G	614,925,918	712,044,144
<i>Echéances</i>		<i>27/01/26 – 4/03/41</i>	<i>27/01/26 – 4/03/41</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>3.00%</i>	<i>3.00%</i>
Emprunt - Projet Immobilier (b)	G	85,389,499	96,774,766
<i>Échéance</i>		<i>15/05/32</i>	<i>15/05/32</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>1.00%</i>	<i>1.00%</i>
Emprunt – Projet Immobilier (c)	G	23,733,334	28,183,333
<i>Echéance</i>		<i>20/01/30</i>	<i>20/01/30</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>2.00%</i>	<i>2.00%</i>
TOTAL EMPRUNTS - BRH	G	724,048,751	837,002,243

- (a) Ces emprunts de la Banque de la République d'Haïti (BRH) ont été octroyés pour un montant global de G 1,508,918,500, conformément au quatrième alinéa de l'article 4 du protocole d'accord établi entre SOGEBEL et la BRH relatif à l'appui financier au programme "KAYBEL" (note 9).
- (b) Dans le cadre du protocole d'accord signé le 29 mai 2017 avec la BRH concernant le Programme de Promotion de Développement d'Immobilier (PPDI), la Banque de la République d'Haïti (BRH) a décaissé, en date du 15 mars 2017, un prêt de G 170,779,000 à SOGEBEL pour le refinancement d'un projet immobilier. Ce prêt d'une durée de 15 ans, porte un taux fixe de 1% remboursable mensuellement en tranches égales de G 948,772.
- (c) Dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 7 novembre 2019 avec la BRH, un prêt de G 44,500,000 a été décaissé le 20 janvier 2020 pour financer un projet immobilier. Ce prêt d'une durée de 10 ans porte un taux fixe de 2% remboursable mensuellement par tranches égales de G 370,833.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(16) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Les autres éléments de passif sont:

		2024	2023
Dépôts non sujets à emploi	G	195,226,516	95,983,386
Impôts reportés (note 21)		98,691,854	100,449,157
Intérêts à payer		84,348,431	103,884,233
Chèques de direction		45,324,218	47,989,840
Impôts à payer – minoritaires		13,684,132	18,142,376
Impôts à payer – Sogebank (note 23)		11,424,367	15,146,385
Comptes à payer - Sogebank (note 23)		9,585,323	6,446,992
À remiser Sogecarte (note 23)		7,510,119	23,692,871
Montants dus aux employés		7,230,085	7,612,824
Dépôts reçus de clients		2,165,572	83,911,312
Provision sur pertes de crédit attendues - hors bilan (note 22) (a)		1,604,331	2,104,331
Autres		35,993,170	55,406,846
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	G	512,788,118	560,770,553

(a) La provision pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers hors bilan a ainsi évolué :

		2024	2023
		Lettres de garantie hors bilan Phase 1 - non déprécié	
Solde au début de l'exercice	G	(2,104,331)	(4,604,331)
Récupération sur pertes de crédit attendues de l'exercice (note 19)		500,000	2,500,000
Solde à la fin de l'exercice (note 22)	G	(1,604,331)	(2,104,331)

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(17) DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées en dollars sont comme suit :

		2024	2023
Dettes subordonnées en dollars <i>série 7ans – 2B</i>	G	<u>131,476,700</u>	<u>134,258,100</u>
Taux d'intérêts		4.5%	4.5%
Echéance		31/03/2027	31/03/2027
Dettes subordonnées en dollars <i>série 10 ans – 2A</i>		<u>184,067,380</u>	<u>187,961,340</u>
Taux d'intérêts		6.5%	6.5%
Echéance		11/11/2030	11/11/2030
Total dettes subordonnées en dollars	G	315,544,080	322,219,440

Les dettes subordonnées émises à des membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe Sogebank, et à leurs sociétés apparentées sont comme suit :

		2024	2023
Dettes subordonnées en dollars	G	38,785,626	39,606,139

(18) CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et libéré se présente ainsi:

		2024	2023
Capital autorisé et libéré			
Classe A			
120,000 actions	G	60,000,000	60,000,000
Classe B			
480,000 actions		240,000,000	240,000,000
TOTAL CAPITAL LIBÉRÉ	G	300,000,000	300,000,000

La valeur nominale des actions est de G 500. Les actions de classe A, en vertu du caractère d'action de priorité, détient un vote plural équivalent à quatre fois celui de l'action de classe B, soit quatre droits de vote. Les actions de classe B ont un de droit de vote.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(19) DOTATIONS AUX PERTES DE CRÉDIT

Les (dotations) récupérations aux pertes de crédit attendues comptabilisées à l'état du résultat net sont comme suit :

		2024	2023
Placements à l'étranger au coût amorti (note 6)	G	(556,191)	(2,088,132)
Prêts (note 9)		(57,618,271)	(30,000,000)
Autres éléments d'actif (note 13)		(1,951,526)	(3,996,350)
Autres éléments de passif (note 16) (lettres de garantie hors bilan)		500,000	2,500,000
TOTAL	G	(59,625,988)	(33,584,482)

(20) SALAIRES ET AUTRES FRAIS DE PERSONNEL

Les salaires et autres frais de personnel sont comme suit:

		2024	2023
Salaires	G	95,915,594	99,284,513
Frais de transport		25,146,616	21,769,794
Indemnité et pensions, gratifications, boni et frais de représentation		22,130,098	21,784,705
Taxes salariales		9,767,129	9,997,533
Contributions au plan de retraite (a)		1,975,076	1,877,148
Autres dépenses de personnel		12,106,261	10,882,765
TOTAL SALAIRES ET AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	G	167,040,774	165,596,458

- (a) La Banque contribue à un plan de retraite des employés à contribution fixe à un taux de 2.00% du salaire. Ces contributions sont versées à Sogebank qui gère le plan de retraite pour les différentes sociétés du Groupe, rémunéré à un taux moyen de 3.00% et 3.00% en 2024 et 2023.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(21) IMPÔTS SUR LE REVENU

Les impôts sur le revenu diffèrent des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit:

		2024	2023
Résultat avant impôts sur le revenu	G	146,668,987	242,966,815
Dividendes SOFIHDES		<u>(377,734)</u>	<u>-</u>
Base imposable		<u>146,291,253</u>	<u>242,966,815</u>
Impôts calculés en utilisant les taux statutaires - 30%		43,887,376	72,890,044
<i>Effet des éléments considérés dans la base imposable:</i>			
Virement à la réserve légale		(4,400,069)	(7,289,004)
Écart entre la provision pour pertes sur prêts admise fiscalement et la provision comptable		1,343,998	(7,188,392)
Revenus d'intérêts sur obligations E-Power non imposables (note 7)		(1,191,677)	(1,271,808)
Impôts sur dividendes SOFIHDES		75,547	-
Autres dépenses non déductibles		905,278	750,000
Taxes territoriales		<u>1,351,497</u>	<u>1,929,695</u>
Total dépenses d'impôts de l'exercice		41,971,950	59,820,535
Ajustement impôts		(12,010,817)	-
DÉPENSE D'IMPÔTS SUR LE REVENU, NET	G	29,961,133	59,820,535

La dépense d'impôts sur le revenu est comme suit :

		2024	2023
Impôts courants	G	43,729,253	45,005,989
Impôts reportés :			
Plus-value sur instruments de capitaux propres (note 7 b)		-	14,805,817
Contrats de location (note 11)		(1,188,474)	577,558
Amortissement - plus-value terrain et immeuble		<u>(568,829)</u>	<u>(568,829)</u>
Total impôts reportés		(1,757,303)	14,814,546
DÉPENSES D'IMPÔTS SUR LE REVENU	G	41,971,950	59,820,535

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(21) IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)

Aux 30 septembre, les impôts reportés sont comme suit:

	2024	2023
Terrain et immeuble (note 10)		
Terrain		
Solde au début et la fin de l'exercice	G 30,546,445	30,546,445
Immeuble		
Solde au début de l'exercice	G 22,446,730	23,015,559
Amortissement de l'exercice	(568,829)	(568,829)
Solde à la fin de l'exercice	G 21,877,901	22,446,730
Total impôts reportés - terrain et immeuble	G 52,424,346	52,993,175
Instruments de capitaux propres		
Solde au début de l'exercice	G 44,467,947	29,662,130
Effet de la plus-value de l'exercice (note 7b)	-	14,805,817
Solde à la fin de l'exercice	G 44,467,947	44,467,947
Placements en immobilier, loués aux entités de Groupe		
Solde au début et à la fin de l'exercice	G 5,388,670	5,388,670
Contrats de location		
Solde au début de l'exercice	G (2,400,635)	(2,978,193)
Effet de l'écart entre la charge d'amortissement comptable et des intérêts sur les obligations locatives, et les dépenses de loyers admissibles fiscalement (note 11)	(1,188,474)	577,558
Solde à la fin de l'exercice	G (3,589,109)	(2,400,635)
Total impôts reportés (note 16)	G 98,691,854	100,449,157

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(22) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Aux 30 septembre, les engagements hors bilan se présentent comme suit:

		2024	2023
Lettres de garantie - Sogebank (a)	G	90,739,000	94,972,485
Provision pour pertes de crédit attendues		(1,604,331)	(2,075,988)
Lettres de garantie, net		89,134,669	92,896,497
Solde non utilisé des avances autorisées en comptes courants (b)	G	-	12,071,684
Provision pour pertes de crédit attendues		-	(28,343)
Solde non utilisé des avances en comptes courants, net		-	12,043,341
Total hors bilan, net	G	89,134,669	104,939,838

Les provisions pour pertes de crédit attendues relatifs aux actifs financiers hors bilan qui sont comptabilisées au passif (**note 16**) sont comme suit :

		2024	2023
Provision pour pertes de crédit attendues – lettres de garantie Sogebank	G	(1,604,331)	(2,075,988)
Provision pour pertes de crédit attendues – soldes non utilisés des avances en comptes courants		-	(28,343)
Total provision pour pertes de crédit attendues (note 16)	G	(1,604,331)	(2,104,331)

- (a) Les lettres de garantie émises par SOGEBEL pour le compte de Sogebank sont garanties par des actions et des dettes subordonnées de Sogebank, des dépôts à terme et des hypothèques. Des lettres de garantie aux montants de G 39,627,000 en 2024 et 2023 ont été émises pour des membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe Sogebank, et leurs sociétés apparentées.
- (b) Les avances en comptes courants non utilisées ne sont pas représentatives du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée, en général de moins d'un an, et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(22) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)

Au 30 septembre 2024, la Banque traite de certaines affaires en instance de litige engagées par ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, les positions prises par SOGEBEL sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de SOGEBEL.

(23) TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET LES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Les opérations et les soldes de transactions avec Sogebank et les sociétés affiliées décrites à la **note 1**, se détaillent comme suit:

Aux 30 septembre	2024	2023
Liquidités (note 5)	G 179,617,439	247,519,060
Placements locaux au coût amorti (note 7)	932,999,261	1,585,991,876
Instruments de capitaux propres (note 7)	46,575	46,575
Autres éléments d'actif (note 13)	6,761,368	4,032,116
Total-actif	1,119,424,643	1,837,589,627
Dépôts (note 14)	98,649,559	98,650,988
Obligations locatives (note 11)	63,594,629	71,625,362
Autres éléments de passif (note 16)	28,519,809	45,286,248
Total-passif	G 190,763,997	215,562,598
Au cours des exercices	2024	2023
Revenus d'intérêts	G 101,652,503	107,149,885
Frais d'intérêts	-	(93,737)
Revenus d'intérêts, net	101,652,503	107,056,148
Autres revenus	15,643,373	16,424,870
Dépenses opérationnelles	(1,450,716)	(790,658)
Charges sur contrats de location (note 11)	(14,402,352)	(13,589,071)
Frais généraux et administratifs	(66,755,656)	(56,735,287)
Total	G 34,687,152	52,366,002

(à suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(23) TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET LES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (SUITE)

De l'avis de la Direction, les transactions avec les sociétés affiliées et les sociétés apparentées ont été effectuées aux conditions du marché dans le cours normal des affaires.

Dans le cours de ses activités, SOGEBEL offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe SOGEBANK selon des modalités semblables à des parties non apparentées.

Les placements locaux avec les sociétés apparentées sont reportés à la **note 7**.

Les prêts accordés aux membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe SOGEBANK ainsi que les dépôts et les dettes subordonnées des membres des Conseils d'Administration de ces entités sont divulgués aux **notes 9, 14 et 17**.

Les principaux postes de dépenses liés aux sociétés apparentées à des Membres du Conseil d'Administration sont comme suit :

		2024	2023
Autres frais de fonctionnement	G	8,987,279	12,083,817
Frais de locaux		<u>6,677,251</u>	<u>6,490,213</u>
TOTAL	G	15,664,530	18,574,030



SOGEBEL